

Enquête sur les dépenses des familles en 1984  
Fichier de microdonnées à grande diffusion

Section des enquêtes sur les dépenses des familles  
Division des enquêtes-ménages  
Statistique Canada

Version 3  
25 mai 1994

## INTRODUCTION

Ce fichier de microdonnées à grande diffusion est la troisième du genre à présenter les données de l'Enquête sur les dépenses des familles au Canada. L'enquête a été effectuée en février et mars 1985 et portait sur l'année civile 1984.

L'Enquête sur les dépenses des familles en 1984 était la première d'envergure nationale depuis 1982 et visait à fournir des renseignements sur les familles et les personnes seules (unités de dépense) vivant dans un ménage privé dans les dix-sept grandes villes du Canada. Par contraste, l'enquête de 1982 englobait les 10 provinces du Canada ainsi que Whitehorse et Yellowknife. Afin d'assurer la confidentialité, les données de Whitehorse et de Yellowknife étaient exclues du fichier de 1982. Les utilisateurs doivent noter que les données sur les dépenses alimentaires effectuées en 1984 ont été recueillies dans le cadre d'une enquête distincte (voir la publication no 62-554 au catalogue de Statistique Canada). L'Enquête sur les dépenses alimentaires avait le même champs d'observation que l'Enquête sur les dépenses des familles en 1984. Un fichier à grande diffusion a été produit à partir de cette enquête. Les dossiers pour Charlottetown et Summerside sont exclus des fichiers des deux enquêtes de 1984.

La présente documentation traitant du fichier a pour but d'aider les utilisateurs à interpréter correctement les données sur les dépenses des familles. Le cliché d'article indique le contenu de base du fichier, soit les noms des articles, les numéros de zone et la position dans le fichier. Le cliché d'article se divise en six sections:

- Endroit
- Logement
- Caractéristiques du chef
- Caractéristiques du conjoint
- Description de l'unité de dépense
- Dépenses

La section "Description des variables" indique les éléments de chaque article, la section du questionnaire (annexe B) dont est tirée la variable, ainsi que des notes explicatives au besoin.

La section "Descriptions techniques" expose le plan de sondage et les méthodes de collecte des données, et fournit un guide à l'utilisateur. Ce guide est particulièrement important pour les utilisateurs qui se servent d'autres sources de statistiques de concert avec les données sur les dépenses des familles.

L'annexe A présente le sommaire des dépenses des familles selon la région, et le revenu familial. Ces tableaux contiennent des renseignements antérieurs et postérieurs à la repondération, et à la suppression de certains dossiers, opérations qui ont permis de préserver l'anonymat des répondants. De plus, pour illustrer l'effet du plan de sondage complexe, les erreurs types relatives aux dépenses moyennes et aux coefficients de régression linéaire sont indiquées en fonction d'une technique qui fait appel à un plan de sondage, par opposition à une version type faisant appel à un échantillonnage aléatoire simple.

L'annexe B présente une liste détaillée des articles qui paraissent dans la publication no 62-555 au catalogue. On y indique en outre quels articles de dépense sont inclus dans le fichier de microdonnées.

Des exemplaires des questionnaires utilisés pour recueillir les données sur les dépenses figurent parmi les documents. La Fiche de contrôle du ménage (FEX1) a servi à dresser la liste de tous les membres du ménage et à indiquer quelques-unes de leurs caractéristiques. Le questionnaire (FEX2) a servi à recueillir des renseignements sur les dépenses, le revenu et d'autres variables concernant l'unité de dépense.

En plus de lire la présente documentation, les utilisateurs sont invités à consulter la publication Dépenses des familles au Canada, 1984, no 62-555 au catalogue, qui contient d'autres renseignements sur l'enquête ainsi que des résultats totalisés.

FICHER DE MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU FICHER

CONTENU: Dépenses des familles en 1984

-----

SOURCE : Enquête sur les dépenses des familles en 1984

----- Section des enquêtes sur les dépenses des familles

Division des enquêtes-ménages

Statistique Canada

ENSEMBLE DE DONNÉES - DÉFINITIONS

-----

NOM DE L'ENSEMBLE DE DONNÉES : PUMD.FAMEX84.DATA.FILEV3

-----

NUMÉRO DE SÉQUENCE DU FICHER : 1

-----

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS: 4792

-----

STRUCTURE : Longueur fixe

----- Taille de l'enregistrements = 1201

Facteur de bloc = 26

TITRE DE LA ZONE DU CONTRÔLE DE SÉQUENCE : Voir 'numéro d'identité'

-----

ORDRE DE SÉQUENCE : Par ordre croissant

-----

CLICHÉ D'ARTICLE : Fourni - voir la page suivante

-----

## CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX84.DATA.FILEV3

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				ENDROIT -----
1	5	1 - 5	N	NUMÉRO D'IDENTIFICATION
2	4	6 - 9	N	POIDS DE L'EDFAM
3	1	10	N	CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE (RÉGION)
4	1	11	N	TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE
				LOGEMENT -----
5	1	12	N	LOGEMENT OCCUPÉ AU 31 DÉCEMBRE 1984
6	1	13	N	DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT
7	1	14	N	CODE DE CONDOMINIUM
8	2	15 - 16	N	NOMBRE DE PIÈCES
9	2	17 - 18	N	NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS
10	2	19 - 20	N	MODE D'OCCUPATION
11	1	21	N	PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE
12	7	22 - 28	N	VALEUR DU LOGEMENT POSSÉDÉ AU 31 DÉC. 1984
13	7	29 - 35	N	CHANG. DU CAPITAL HYPOTHEC. SUR LES LOG.
14	7	36 - 42	N	PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETÉE EN 1984
15	7	43 - 49	N	VERS. COMPTANT POUR LA MAISON ACH. EN 1984
16	7	50 - 56	N	PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1984
17	7	57 - 63	N	SOLDE DU PRINCIPAL A REMB. SUR L'HYPOTHÈQUE
18	7	64 - 70	N	AJOUTS, RENOV. ET POSE DE MAT. ET D'ACC.
19	7	71 - 77	N	AJOUTS
20	7	78 - 84	N	RÉNOVATIONS ET MODIFICATIONS
21	7	85 - 91	N	POSE DE MATÉRIEL ET D'ACCESSOIRES INST. ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER
22	1	92	N	MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
23	1	93	N	ÉLECTRICITÉ
24	1	94	N	CHAUFFAGE
25	1	95	N	EAU
26	1	96	N	STATIONNEMENT (INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR)
27	1	97	N	CLIMATISATION
28	1	98	N	PISCINE
29	1	99	N	TÉLÉDISTRIBUTION
30	1	100	N	AUTRE
31	1	101	N	RÉDUCTION DU LOYER EN 1984
32	1	102	N	CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1984
				CARACTÉRISTIQUES DU CHEF -----
33	7	103 - 109	N	REVENU AVANT IMPÔT
34	7	110 - 116	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
35	7	117 - 123	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
36	7	124 - 130	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
37	7	131 - 137	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT GOUVERN.
38	7	138 - 144	N	REVENU DIVERS
39	7	145 - 151	N	REVENU APRÈS IMPÔT
40	1	152	N	ÉTAT MATRIMONIAL
41	2	153 - 154	N	ÂGE
42	1	155	N	SEXE
43	1	156	N	NIVEAU D'INSTRUCTION

## CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX84.DATA.FILEV3 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				----- CARACTÉRISTIQUES DU CHEF -----
44	2	157 - 158	N	PROFESSION
45	2	159 - 160	N	SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN
46	2	161 - 162	N	SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
47	1	163	N	LANGUE MATERNELLE
48	2	164 - 165	N	ANNÉE D'IMMIGRATION
49	2	166 - 167	N	PAYS DE NAISSANCE
				----- CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT -----
50	7	168 - 174	N	REVENU AVANT IMPÔT
51	7	175 - 181	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
52	7	182 - 188	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
53	7	189 - 195	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
54	7	196 - 202	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT GOUVERN.
55	7	203 - 209	N	REVENU DIVERS
56	7	210 - 216	N	REVENU APRÈS IMPÔT
57	2	217 - 218	N	ÂGE
58	1	219	N	SEXE
59	1	220	N	NIVEAU D'INSTRUCTION
60	2	221 - 222	N	PROFESSION
61	2	223 - 224	N	SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN
62	2	225 - 226	N	SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
63	1	227	N	LANGUE MATERNELLE
64	2	228 - 229	N	ANNÉE D'IMMIGRATION
65	2	230 - 231	N	PAYS DE NAISSANCE
				----- DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE DÉPENSE -----
66	2	232 - 233	N	COMPOSITION DE LA FAMILLE
67	2	234 - 235	N	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE
68	2	236 - 237	N	NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1984 A UN MOMENT QUELCONQUE EN 1984
69	2	238 - 239	N	- NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DE L'UD
70	2	240 - 241	N	- NOMBRE D'ADULTES >15
71	2	242 - 243	N	- NOMBRE D'ENFANTS <16
72	3	244 - 246	N	NBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSÉES COMME MEMBRE - TOTAL
73	3	247 - 249	N	- ENFANTS < 4
74	3	250 - 252	N	- ENFANTS 4-6
75	3	253 - 255	N	- ENFANTS 7-9
76	3	256 - 258	N	- ENFANTS 10-12
77	3	259 - 261	N	- ENFANTS 13-15
78	3	262 - 264	N	- ADULTES 16-17
79	3	265 - 267	N	- ADULTES 18-64
80	3	268 - 270	N	- ADULTES 65+
82	2	273 - 274	N	NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL
83	1	275	N	CODE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE
84	1	276	N	CODE DU MÉNAGE
85	7	277 - 283	N	REVENU AVANT IMPÔT

## CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX84.DATA.FILEV3 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE DÉPENSE
86	7	284 - 290	N	TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS
87	7	291 - 297	N	REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
88	7	298 - 304	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
89	7	305 - 311	N	TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT GOUV.
90	7	312 - 318	N	REVENU DIVERS
91	7	319 - 325	N	REVENU APRÈS IMPÔT
92	7	326 - 332	N	AUTRES RENTRÉES MONÉTAIRES
93	7	333 - 339	N	VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
94	7	340 - 346	N	RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE
				DÉPENSES
95	7	347 - 353	N	ALIMENTATION
96	7	354 - 360	N	ALIMENTS ACHETÉS DANS UN MAGASIN
97	7	361 - 367	N	ALIMENTS ACHETÉS AU RESTAURANT
98	7	368 - 374	N	LOGEMENT
99	7	375 - 381	N	RÉSIDENCE PRINCIPALE
100	7	382 - 388	N	LOGEMENT LOUÉ
101	7	389 - 395	N	LOYER
102	7	396 - 402	N	LOGEMENT APPARTENANT A L'OCCUPANT
103	7	403 - 409	N	ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET REMPLACE.
104	7	410 - 416	N	COÛT DE CONTRAT & DE MAIN D'OEUVRE
105	7	417 - 423	N	MATÉRIAUX
106	7	424 - 430	N	IMPÔTS FONCIERS
107	7	431 - 437	N	PRIMES D'ASSURANCE DE PROPRIÉTAIRE
108	7	438 - 444	N	INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE
109	7	445 - 451	N	EAU, COMBUSTIBLE ET ÉLECTRICITÉ
110	7	452 - 458	N	EAU
111	7	459 - 465	N	HUILE A CHAUF. & AUTRES COMB. LIQUIDES
112	7	466 - 472	N	GAZ CANALISE
113	7	473 - 479	N	AUTRES COMBUSTIBLES
114	7	480 - 486	N	ÉLECTRICITÉ
115	7	487 - 493	N	AUTRE LOGEMENT
116	7	494 - 500	N	HÉBERGEMENT DES VOYAGEURS
117	7	501 - 507	N	ENTRETIEN MÉNAGER
118	7	508 - 514	N	COMMUNICATIONS
119	7	515 - 521	N	TÉLÉPHONE
120	7	522 - 528	N	FRAIS DE BASE
121	7	529 - 535	N	FRAIS D'INTERURBAIN
122	7	536 - 542	N	FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
123	7	543 - 549	N	DÉPENSES AU TITRE DES ANIMAUX FAVORIS
124	7	550 - 556	N	PRODUITS DE NETTOYAGE MÉNAGERS
125	7	557 - 563	N	ARTICLES EN PAPIER, EMBALLAGES POUR ALIM.
126	7	564 - 570	N	ARTICLES & ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
127	7	571 - 577	N	ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT
128	7	578 - 584	N	MEUBLES
129	7	585 - 591	N	ART. MEN. EN MAT. TEXTILE & ACC. RELIÉS
130	7	592 - 598	N	ARTICLES MÉNAGERS
131	7	599 - 605	N	APPAREILS MÉNAGERS
132	7	606 - 612	N	SERV. RELIÉS AUX ACC. & ART. D'AMEUBLE.

## CLICHÉ D'ARTICLE DE PUMD.FAMEX84.DATA.FILEV3 - suite

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DÉPENSES -----
135	7	627 - 633	N	VÊTEMENTS POUR FILLETES (4-13 ANS)
136	7	634 - 640	N	VÊTEMENTS POUR HOMMES (14 ANS ET PLUS)
137	7	641 - 647	N	VÊTEMENTS POUR GARÇONS (4-13 ANS)
138	7	648 - 654	N	VÊTEMENTS POUR ENFANTS (DE MOINS DE 4 ANS)
139	7	655 - 661	N	TISSUS POUR VÊTEMENTS, ARTICLES ET SERV.
140	7	662 - 668	N	SERVICES VESTIMENTAIRES
141	7	669 - 675	N	NETTOYAGE
142	7	676 - 682	N	TRANSPORT
143	7	683 - 689	N	TRANSPORT PRIVÉ
144	7	690 - 696	N	ACHAT D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS
145	7	697 - 703	N	UTILISATION DE L'AUTO. ET DU CAMION
146	7	704 - 710	N	ESSENCE ET CARBURANT
147	7	711 - 717	N	RÉPARATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN
148	7	718 - 724	N	PRIMES D'ASSURANCE PUBLIQUES & PRIV.
149	7	725 - 731	N	TRANSPORT PUBLIC
150	7	732 - 738	N	TRANSPORT LOCAL ET DE BANLIEUE
151	7	739 - 745	N	TRANSPORT INTERURBAIN
152	7	746 - 752	N	AVION
153	7	753 - 759	N	SOINS DE SANTÉ
154	7	760 - 766	N	FRAIS DIRECTS PAYES PAR LA FAMILLE
155	7	767 - 773	N	PRODUITS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
156	7	774 - 780	N	PRESCRIPTIONS
157	7	781 - 787	N	ART. & SERV. POUR LES SOINS DES YEUX
158	7	788 - 794	N	SOINS DENTAIRES
159	7	795 - 801	N	AUTRES FRAIS PAYES DIRECT. PAR LA FAMILLE
160	7	802 - 808	N	PRIMES D'ASSURANCE-MEDICALE
161	7	809 - 815	N	RÉGIME PUB. D'ASS.-HOSP. & ASS.-MEDIC.
162	7	816 - 822	N	RÉGIME PRIVÉ DE SOINS MÉDICAUX
163	7	823 - 829	N	SOINS PERSONNELS
164	7	830 - 836	N	ART. ET FOURNITURES DE SOINS PERSONNELS
165	7	837 - 843	N	PRODUITS DE TOILETTE ET DE BEAUTÉ
166	7	844 - 850	N	SERVICE DE SOINS PERSONNELS
167	7	851 - 857	N	LOISIRS
168	7	858 - 864	N	MATÉRIEL ET SERVICE RELIÉS AUX LOISIRS
169	7	865 - 871	N	JOUETS, JEUX, ET MAT. POUR PASSE-TEMPS
170	7	872 - 878	N	MATÉRIEL ET SERVICES PHOTOGRAPHIQUES
171	7	879 - 885	N	VÉHIC. DE PLAISANCE ET MOTEURS HORS-BORD
172	7	886 - 892	N	ACHATS DE VÉHICULES DE PLAISANCE
173	7	893 - 899	N	MATERIEL & SERV. DE DÉTENTE À LA MAISON
174	7	900 - 906	N	SERVICES DE LOISIR
175	7	907 - 913	N	SPECTACLES SUR SCÈNE
176	7	914 - 920	N	UTILIS. D'INST., SERVICES RÉCRÉATIFS
177	7	921 - 927	N	VOYAGES ORGANISÉS
178	7	928 - 934	N	MATÉRIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS
179	7	935 - 941	N	ÉDUCATION
180	7	942 - 948	N	FRAIS DE SCOLARITÉ
181	7	949 - 955	N	PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISÉES
182	7	956 - 962	N	PRODUITS DU TABAC ET ARTICLES DE FUMEURS
183	7	963 - 969	N	CIGARETTES
184	7	970 - 976	N	BOISSONS ALCOOLISÉES

ZONE	LONGUEUR	POSITION	TYPE	TITRE
				DÉPENSES -----
185	7	977 - 983	N	SERV. DANS DES ÉTABLISSEMENTS LICENCIÉS
186	7	984 - 990	N	ACHETÉES AU MAGASIN
187	7	991 - 997	N	DÉPENSES DIVERSES
191	7	1019 -1025	N	IMPÔTS PERSONNELS
192	7	1026 -1032	N	SÉCURITÉ
193	7	1033 -1039	N	PRIMES D'ASSURANCE SUR LA VIE
194	7	1040 -1046	N	CONTRIBUTIONS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE
195	7	1047 -1053	N	COT. À DES CAISSES DE RETRAITE OU DE PENS.
196	7	1054 -1060	N	R.P.C.-R.R.Q.
197	7	1061 -1067	N	AUTRES CAISSES DE RETRAITE GOUV.
198	7	1068 -1074	N	AUTRES (SAUF REÉR)
199	7	1075 -1081	N	DONS ET CONTRIBUTIONS
200	7	1082 -1088	N	PERSONNES N'APPARTENANT PAS A L'UD
201	7	1089 -1095	N	DONS ET CONTRIBUTIONS EN ARGENT
202	7	1096 -1102	N	AUTRES DONS PAR EX. FLEURS, VÊTE., JOUETS
203	7	1103 -1109	N	ORGANISMES PHILANTHROPIQUES
204	7	1110 -1116	N	INSTITUTIONS RELIGIEUSES
205	7	1117 -1123	N	AUTRES ORGANISMES PHILANTHROPIQUES
206	7	1124 -1130	N	CONSOMMATION COURANTE TOTALE
207	7	1131 -1137	N	DÉPENSES TOTALES
208	7	1138 -1144	N	VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETÉS
209	7	1145 -1151	N	VALEUR DES ALIMENTS NON ACHETÉS
210	7	1152 -1158	N	VALEUR DES CADEAUX REÇUS
				POSTES ADDITIONNELS -----
211	1	1159	N	NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER
212	7	1160 -1166	N	VARIATION NETTE DE L'ACTIF
213	7	1167 -1173	N	ARGENT EN BANQUE, ETC.
214	7	1174 -1180	N	ARGENT DU À L'UNITÉ DE DÉPENSE
215	7	1181 -1187	N	ACTIF FINANCIER: VALEUR DES ACHATS MOINS LES VENTES
216	7	1188 -1194	N	RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT (REÉL)
217	7	1195 -1201	N	VARIATION NETTE DU PASSIF

## DESCRIPTION DES VARIABLES

### ENDROIT

#### NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Cette variable est un nombre unique à cinq chiffres permettant d'identifier chaque ménage dans le fichier. Les nombres commencent à 00001 et finissent à 4792. Le fichier est réparti selon la région (zone 3), et le revenu avant impôt (zone 85) (c.-à-d. d'abord la région, puis le revenu). Par conséquent, le revenu le moins élevé dans les provinces de l'Atlantique porterait le numéro 00001, et le revenu le plus élevé dans la Colombie-Britannique porterait le numéro d'identification le plus élevé.

#### POIDS DE L'EDFAM

Afin de fournir des estimations portant sur la population des dix-sept villes, il faut appliquer un poids (zone 2) à chaque dossier. Ce poids reflète la variation des fractions de sondage et des taux de réponse entre les régions géographiques et les genres d'unités de dépense. Si on les compare aux résultats diffusés précédemment, les dossiers ont été repondérés pour dissimuler l'endroit dans la région et les catégories de taille de la région de résidence. Le processus de repondération avait pour but de minimiser les différences entre les moyennes et les agrégats avant et après la repondération. Les poids révisés ont été constitués de façon à ce que leur somme soit égale aux poids originaux pour certains classements recoupés de données. Comme nous le signalions dans l'introduction, 18 dossiers ont été exclus du fichier. La repondération a été effectuée avant l'exclusion de ces dossiers. L'annexe A présente les moyennes pour le revenu et les dépenses selon diverses variables de classement et ce, avant et après la repondération et l'exclusion des dossiers. Les différences dans les valeurs sont attribuables à la fois à la repondération et à l'exclusion des dossiers.

#### CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE (RÉGION)

Code    Catégorie

- 1    Provinces de l'Atlantique  
     St.John's, Terre-Neuve  
     Halifax, Nouvelle-Écosse  
     St.John, Nouveau-Brunswick
  
- 2    Québec  
     Québec  
     Montréal
  
- 3    Ontario  
     Ottawa  
     Toronto  
     Thunder Bay
  
- 4    Provinces des Prairies  
     Manitoba  
     Winnipeg  
     Saskatchewan  
     Regina  
     Saskatoon

Alberta  
Calgary  
Edmonton

5 Colombie-Britannique  
Vancouver  
Victoria

## TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE

Code Catégorie

1 Régions urbaines comptant 100,000 habitants ou plus

Taille de la région de résidence

Les unités de dépense se trouvent dans des régions de résidence précises au moment de l'enquête.

(Note: Certaines unités de dépense peuvent très bien s'être trouvées dans une autre région pendant une partie ou la totalité de l'année de référence de l'enquête.)

Seules les 17 villes pour lesquelles on calcule un IPC étaient comprises dans l'échantillon de cette enquête. Charlottetown et Summerside sont cependant exclues du fichier parce qu'elles sont les seules parmi les 17 villes qui comptent moins de 100,000 habitants et parce que les poids qui leur ont été attribués ne représentent que le tiers de ceux des autres villes des provinces de l'Atlantique.

### 100,000 HABITANTS OU PLUS

St. John's (T.-N.)  
Halifax  
Saint John (N.-B.)  
Québec  
Montréal  
Ottawa  
Toronto  
Thunder Bay  
Winnipeg  
Regina  
Saskatoon  
Calgary  
Edmonton  
Vancouver  
Victoria

## LOGEMENT

### LOGEMENT OCCUPÉ AU 31 DÉCEMBRE 1984

Code    Catégorie

- 1    Maison individuelle
- 2    Maison jumelée ou double
- 3    Maison en rangée
- 4    Duplex
- 5    Appartement
- 6    Autre (y compris les chambres)

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 1.

Nota:

Dans la plupart des cas, les pièces d'habitation occupées par l'U.D. constituent un logement. Dans le cas des chambreurs toutefois, les pièces d'habitation occupées sont une (des) chambre(s).

### DATE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT

Code    Catégorie

- 1    avant 1946
- 2    1946-1960
- 3    1961-1970
- 4    1971-1975
- 5    1976-1980
- 6    1981-1982
- 7    1983
- 8    1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 6.

Nota:

Il s'agit de la période au cours de laquelle la construction de l'immeuble a été achevée, et non d'une période ultérieure où il y a eu rénovation, ajout ou transformation. Cette période se rapporte au logement occupé au 31 décembre 1984.

## CODE DE CONDOMINIUM (LÉGALEMENT ENREGISTRÉ)

Code   Catégorie

- 1   Condominium
- 2   Pas un condominium

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 2.

Nota:

- il s'agit du statut du logement occupé par l'U.D. au 31 décembre 1984;
- il est possible que le mode d'occupation soit 'locataire' et que le logement soit un "condominium".

## NOMBRE DE PIÈCES

Code   Catégorie

- 1-11   Nombre réel de pièces
- 12   12 pièces ou plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 3.

Nota:

Ce nombre se rapporte au logement occupé au 31 décembre 1984. Dans le cas des chambreurs, il s'agit du nombre de pièces qu'ils occupent. Cependant, aucun ajustement n'est fait pour tenir compte du nombre de pièces louées à d'autres; cela entraîne un léger "double compte" des pièces.

## NOMBRE DE SALLES ET DE DEMI-SALLES DE BAINS

Code   Catégorie

- 0-3   Nombre réel
- 4   4 ou plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 5.

Nota:

Même chose que pour le nombre de pièces.

## MODE D'OCCUPATION

Code    Catégorie

- 1    Propriétaire sans hypothèque
- 2    Propriétaire avec hypothèque
- 3    Locataires ordinaires
- 4    Autres locataires (loyer gratuit et chambreurs)
- 5    Occupation mixte - propriétaire le 31 décembre
- 6    Occupation mixte - locataire le 31 décembre

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984, B01 question 7,  
B02 questions 1 et 3.

Nota:

Le statut au 31 décembre 1984 détermine le groupe auquel appartient l'U.D. Le terme "occupation mixte" se rapporte à une personne qui a été locataire pendant une partie de l'année et propriétaire pendant l'autre partie. Vu la nature dynamique de l'U.D. il est possible qu'un ou plusieurs membres de l'U.D. aient eu, pendant une partie de l'année, un statut d'occupation différent de celui des autres membres. Ainsi, par exemple, une U.D. classée comme locataire peut avoir déclaré des dépenses à titre de propriétaire.

## PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE

Code    Catégorie

- 1    Huile ou autre combustible liquide
- 2    Gaz canalisé
- 3    Électricité
- 4    Autre
- 5    Non déclaré

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses de logement en 1984,  
C09 question 2.1.

Nota:

Il s'agit du combustible utilisé pendant la plus grande partie de l'année.

## VALEUR DU LOGEMENT POSSÉDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 9.

Nota:

Environ 3% des propriétaires n'ont pas déclaré la valeur de leur logement. Dans leur cas, on a imputé une donnée à la zone "valeur du logement" au moyen d'une régression linéaire.

## CHANGEMENT DU CAPITAL HYPOTHÉCAIRE SUR LES LOGEMENTS

Cela comprend la différence entre:

Le capital remboursé sur la première et la deuxième hypothèque d'un logement possédé et occupé en 1984 et le montant du capital hypothécaire reçu ou renouvelé en 1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C05 question 7.1 et  
C06 question 11.

Nota:

- tout remboursement du capital imputable aux locaux d'affaires a été supprimé;
- si la maison a été vendue en 1984, tout remboursement du capital effectué par suite de la vente est inclus dans cette zone;
- comprend les paiements à l'égard des première et deuxième hypothèques sur tous les logements possédés occupés en 1984;
- comprend le montant emprunté pour acheter une maison ou une deuxième hypothèque nouvelle ou renouvelée. Le changement du capital hypothécaire correspond au "paiement sur le capital hypothécaire", terme utilisé dans le fichier de 1982, sauf dans le cas des unités de dépense qui ont acheté ou vendu une maison en 1984. Pour ce dernier groupe, on peut ajuster la série de 1982 pour tenir compte des montants ajoutés au capital au moment de l'achat, mais certaines incohérences dans la série antérieure en ce qui concerne le traitement des paiements sur le capital au moment de la vente rendent les comparaisons exactes difficiles, sinon impossible, à ce stade-ci.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## PRIX D'ACHAT DE LA MAISON ACHETÉE EN 1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C07 question 4.1.

## VERSEMENT COMPTANT POUR LA MAISON ACHETÉE EN 1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C07 question 4.3.

## PRIX DE VENTE DE LA MAISON VENDUE EN 1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C07 question 5.1.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

#### SOLDE DU PRINCIPAL · REMBOURSER SUR L'HYPOTHÈQUE (MAISON)

Cela comprend les soldes à rembourser sur les:

Première et deuxième hypothèques sur la maison occupée au 31 décembre 1984.

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses de logement en 1984,

C06 question 13.

#### AJOUTS, RÉNOVATIONS ET POSE DE MATÉRIEL ET D'ACCESSOIRES (MAISON)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Ajouts

Rénovations et modifications

Pose de matériel et d'accessoires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C02 questions 1, 2, 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12.

Nota:

- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété;
- ajouts comprend la construction de rallonges à la charpente, de clôtures et d'installations complémentaires érigées sur la propriété;
- rénovations et modifications comprend tous travaux destinés à rendre la propriété acceptable ou habitable, à aménager l'espace intérieur, ou encore à moderniser les installations existantes de façon à les adapter aux nouveaux besoins des occupants;
- pose de matériel et d'accessoires comprend l'installation d'un type de matériel qui n'existait pas antérieurement dans le logement ou qui a été ajouté au matériel existant.

Ajouts

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Contrat et main-d'oeuvre

Coûts des matériaux seulement

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C02 question 1.

Nota:

- ajouts seulement;
- comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété;
- Ajouts comprend la construction de rallonges à la charpente, de clôtures et d'installations complémentaires érigées sur la propriété.

Rénovations et modifications

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Contrat et main-d'oeuvre

Coûts des matériaux seulement

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C02 question 2.

Nota:

Comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété. Rénovations et modifications comprend tous travaux destinés à rendre la propriété acceptable ou habitable, à aménager l'espace intérieur, ou encore à moderniser les installations existantes de façon à les adapter aux nouveaux besoins des occupants.

Pose de matériel et d'accessoires

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Contrat et main-d'oeuvre

Coûts des matériaux seulement

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C02 questions 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12.

Nota:

Comprend les travaux qui ont ajouté à la valeur de la propriété. Pose de matériel et d'accessoires comprend l'installation d'un type de matériel qui n'existait pas antérieurement dans le logement ou qui a été ajouté au matériel existant.

Variation de l'actif en ce qui concerne le logement selon la comptabilité fondée sur les flux de l'encaisse se définit par le changement du principal d'hypothèque (maison) plus le prix d'achat de la maison achetée moins le prix de vente de la maison vendue plus ajouts, rénovation et pose de matériel et d'accessoires.

## INSTALLATIONS ET SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER

### MEUBLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.1.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

### ÉLECTRICITÉ

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.2.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

### CHAUFFAGE

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.3.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## EAU

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.4.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## STATIONNEMENT

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.5.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## CLIMATISATION

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.6.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## PISCINE

Code Catégorie

- 1 Oui
- 2 Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.7.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## TÉLÉDISTRIBUTION (Câble)

Code Catégorie

- 1 Oui
- 2 Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.8.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## AUTRE

Code Catégorie

- 1 Oui
- 2 Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 8.9.

Nota:

Cette question porte sur les installations et services compris dans le loyer à un moment quelconque en 1984, et pas nécessairement toute l'année.

## RÉDUCTION DU LOYER EN 1984

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non, ou non locataire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 6.

## CHANGEMENT DE LOGEMENT EN 1984

Code   Catégorie

- 1    Oui
- 2    Non

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.  
Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 11.

## CARACTÉRISTIQUES DU CHEF

Nota:

Chef de l'unité de dépense. La personne de référence est habituellement le chef de l'unité de dépense. Dans les familles formées d'un couple marié avec ou sans enfants jamais mariés, si le revenu avant déductions de la personne de référence est inférieur à \$11,000, et que le conjoint de la personne de référence a un revenu équivalent à 1.5 fois le revenu de cette dernière, ou si la personne de référence avait un revenu avant impôt de zéro et que son conjoint avait un revenu non égal à zéro, alors le conjoint devient la personne de référence. Le chef doit toutefois avoir été membre au 31 décembre 1984. Pour obtenir une définition de la personne de référence, consultez le questionnaire FEX2, Section A - Composition de l'U.D. en 1984, question (colonne) 1.

## REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements  
Revenu d'un emploi autonome  
Revenu de placements  
Paiements de transfert gouvernementaux  
Revenus divers

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 à 16 et 20.

Nota:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
- Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
- Les deux enquêtes ne considèrent pas les transferts d'argent à l'intérieur de la "famille", mais puisqu'il y a une différence dans la définition de la famille, le revenu des familles à l'intérieur d'un ménage pourrait différer;
- Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
- l'EFC exclut les familles dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de transferts des administrations publiques comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, l'assistance sociale et les crédits d'impôts pour enfants. Les revenus divers comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements  
Soldes et indemnités militaires

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 et 3.

Nota:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

## REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole  
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole  
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 4 et 5.

Nota:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.  
Dividendes  
Autre revenu de placements

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 6 à 8.

Nota:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales (y compris crédit d'impôt fédéral)  
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti  
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec  
Assurance-chômage  
Assistance sociale et suppléments de revenu versés par les provinces  
Autre revenu provenant de sources publique

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 9 à 14 et 20.

Nota:

- ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## REVENU DIVERS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite  
Autres revenus en espèce

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 15 et 16.

Nota:

-ne comprend que le revenu du chef de l'U.D.;  
-les revenus divers comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

## REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 à 16, 19 et 20.

FEX2 (questionnaire) Section N.

Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
questions 1 à 3.

Nota:

- ne comprend que le revenu et l'impôt du chef de l'U.D.;  
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## ÉTAT MATRIMONIAL

Code    Catégorie

- 1    Marié(e) (ou vivant en union libre)
- 2    Célibataire (jamais marié(e))
- 3    Autre

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 6.

Nota:

Pour être classé comme marié, le conjoint doit avoir été membre de l'unité de dépense au 31 décembre 1984. Même si le chef était marié, son état matrimonial sera "autre" si son conjoint n'était pas présent.

## ÂGE

Code    Catégorie

- 20    20 ans et moins
- 21-75    Âge réel
- 76    76 ans et plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 4.

## SEXE

Code    Catégorie

- 1    Homme
- 2    Femme

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 5.

## NIVEAU D'INSTRUCTION

Code    Catégorie

- 1    Moins de 9 années d'études primaires
- 2    Études secondaires partielles ou complètes
- 3    Études postsecondaires partielles
- 4    Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
- 5    Grade universitaire
- 6    Non déclarée

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 17.

## PROFESSION

Code    Catégorie

- 1    Direction et administration
- 2    Secteur professionnel et technique
- 3    Enseignement
- 4    Travail de bureau
- 5    Vente
- 6    Services

- 7 Agriculture, pêche et exploitation forestière
- 8 Mines, transformation et usinage
- 9 Fabrication, montage et réparation de produits
- 10 Construction
- 11 Autres professions
- 12 Sans travail, y compris retraité(e)
- 13 Non déclarée

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 7.

Nota:

Le code est établi d'après la profession exercée pendant la plus longue période en 1984. Si la personne a été sans travail ou retraitée pendant la plus grande partie de l'année, mais non pendant toute l'année, alors le code ne sera pas "12", mais l'un des autres codes. Les codes s'inspirent de la Classification type des professions (CTP).

## EXPLICATION DES GROUPES DE PROFESSIONS

Code Catégorie

- Grands groupes (codes et catégories de la C.T.P.)

- 1 Direction et administration
  - 11 Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
- 2 Secteur professionnel et technique
  - 21 Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
  - 23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
  - 25 Membres du clergé et assimilés
  - 31 Médecine et santé
  - 33 Professionnels des domaines artistique et littéraire, et personnel assimilé
- 3 Enseignement
  - 27 Enseignants et personnel assimilé
- 4 Travail de bureau
  - 41 Employés de bureau et travailleurs assimilés
- 5 Vente
  - 51 Travailleurs spécialisés dans la vente
- 6 Services
  - 61 Travailleurs spécialisés dans les services
- 7 Agriculture, pêche et exploitation forestière
  - 71 Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
  - 73 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
  - 75 Travailleurs forestiers et bûcherons
- 8 Mines, transformation et usinage
  - 77 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz, et travailleurs assimilés

- 81 Travailleurs des industries de transformation
- 83 Usineurs et travailleurs des domaines connexes
- 9 Fabrication, montage et réparation de produits
  - 85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication le montage et la réparation de produits
- 10 Construction
  - 87 Travailleurs du bâtiment
- 11 Autres professions
  - Toutes les autres professions non énumérées ci-dessus.
- 12 Sans travail, y compris retraité(e)
- 13 Non déclarée

-----

Nota: Les grands groupes sont tirés de la Classification type des professions (C.T.P.), 1980, no 12-565F catalogue, février 1981.

#### SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 question 1.1.

#### SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 question 1.2.

#### LANGUE MATERNELLE

Code    Catégorie

- 1    Anglais
- 2    Français
- 3    Autre

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 14.

## ANNÉE D'IMMIGRATION

Code Catégorie

- 1 Né(e) au Canada
- 2 Avant 1946
- 3 1946-1955
- 4 1956-1960
- 5 1961-1965
- 6 1966-1970
- 7 1971-1975
- 8 1976-1978
- 9 1979-1980
- 10 1981-1982
- 11 1983-1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 16.

## PAYS DE NAISSANCE

Code Catégorie

- 1 Canada
- 2 Grande-Bretagne, États-Unis, Nord de l'Europe et Europe de l'Ouest  
Grande-Bretagne et Royaume-Uni, États-Unis, Danemark,  
Finlande, Islande, Norvège, Irlande, Suède, Allemagne,  
Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse  
et autres pays d'Europe de l'Ouest.
- 3 Sud de l'Europe et Europe de l'Est  
Italie, Grèce, Malte, Portugal, Espagne, Yougoslavie, Albanie,  
autres pays de l'Europe du Sud, Pologne, Tchécoslovaquie,  
Hongrie, Roumanie, U.R.S.S., Bulgarie, Ukraine, Estonie,  
autres pays de l'Europe de l'Est.
- 4 Chine et S-E de l'Asie  
Chine, Hong-Kong, Japon, Corée, Taiwan, Vietnam
- 5 Autres pays de l'Asie  
Bangladesh, Inde, Pakistan, Punjab, Sri Lanka, Cambodge,  
Indonésie, Malaya, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines,  
Singapour, Thaïlande, Australie.
- 6 Autres et non déclarés  
Iran, Irak, Israël, Liban, Syrie, Turquie, autres pays  
du Moyen-Orient, Kenya, Maroc, Soudan, Ouganda, autres pays  
de l'Afrique, Guyane, Guyane française, Mexique, Amérique du

Sud, autres pays de l'Amérique Centrale, Barbades, Cuba, République dominicaine, Haïti, Jamaïque, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, autres pays des Antilles, non-déclarés

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition du ménage en 1984,  
question 15.

## CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT

### REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements  
Revenu d'un emploi autonome  
Revenu de placements  
Paiements de transfert gouvernementaux  
Revenus divers

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 à 16 et 20.

Nota:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
- Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
- Les deux enquêtes ne considèrent pas les transferts d'argent à l'intérieur de la "famille", mais puisqu'il y a une différence dans la définition de la famille, le revenu des familles à l'intérieur d'un ménage pourrait différer;
- Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
- l'EFC exclut les familles dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de transferts des administrations publiques comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, l'assistance sociale et les crédits d'impôts pour enfants. Les revenus divers comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements  
Soldes et indemnités militaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 et 3.

Nota:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

## REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole  
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole  
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 4 et 5.

Nota:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.  
Dividendes  
Autre revenu de placements

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 6 à 8.

Nota:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

#### TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales (y compris crédit d'impôt fédéral)  
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti  
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec  
Assurance-chômage  
Assistance sociale et suppléments de revenu versés par les provinces  
Autre revenu provenant de sources publique

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 9 à 14 et 20.

Nota:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

#### REVENU DIVERS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite  
Autres revenus en espèce

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 15 et 16.

Nota:

- ne comprend que le revenu du conjoint du chef de l'U.D.;
- les revenus divers comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

#### REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 à 16 et 19.

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
questions 1 à 3.

Nota:

- ne comprend que le revenu et l'impôt du conjoint du chef de l'U.D;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## ÂGE

Code    Catégorie

- 0    Aucun conjoint
- 20    20 ans et moins
- 21-75    Âge réel
- 76    76 ans et plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 4.

## SEXE

Code    Catégorie

- 0    Aucun conjoint
- 1    Homme
- 2    Femme

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 5.

## NIVEAU D'INSTRUCTION

Code    Catégorie

- 0    Aucun conjoint
- 1    Moins de 9 années d'études primaires
- 2    Études secondaires partielles ou complètes
- 3    Études postsecondaires partielles
- 4    Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
- 5    Grade universitaire
- 6    Non déclaré

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 17.

## PROFESSION

Code Catégorie

- 0 Aucun conjoint
- 1 Direction et administration
- 2 Secteur professionnel et technique
- 3 Enseignement
- 4 Travail de bureau
- 5 Vente
- 6 Services
- 7 Agriculture, pêche et exploitation forestière
- 8 Mines, transformation et usinage
- 9 Fabrication, montage et réparation de produits
- 10 Construction
- 11 Autres professions
- 12 Sans travail, y compris retraité(e)
- 13 Non déclarée

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 7.

Nota:

Le code est établi d'après la profession exercée pendant la plus longue période en 1984. Si la personne a été sans travail ou retraitée pendant la plus grande partie de l'année, mais non pendant toute l'année, alors le code ne sera pas "12", mais l'un des autres codes. Les codes s'inspirent de la Classification type des professions (CTP):

## EXPLICATION DES GROUPES DE PROFESSIONS

Code Catégorie

- Grands groupes (codes et catégories de la C.T.P.)
- 1 Direction et administration
  - 11 Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
- 2 Secteur professionnel et technique
  - 21 Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
  - 23 Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
  - 25 Membres du clergé et assimilés
  - 31 Médecine et santé
  - 33 Professionnels des domaines artistique et littéraire, et

- personnel assimilé
- 3 Enseignement
    - 27 Enseignants et personnel assimilé
  - 4 Travail de bureau
    - 41 Employés de bureau et travailleurs assimilés
  - 5 Vente
    - 51 Travailleurs spécialisés dans la vente
  - 6 Services
    - 61 Travailleurs spécialisés dans les services
  - 7 Agriculture, pêche et exploitation forestière
    - 71 Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
    - 73 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
    - 75 Travailleurs forestiers et bûcherons
  - 8 Mines, transformation et usinage
    - 77 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz, et travailleurs assimilés
    - 81 Travailleurs des industries de transformation
    - 83 Usineurs et travailleurs des domaines connexes
  - 9 Fabrication, montage et réparation de produits
    - 85 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits
  - 10 Construction
    - 87 Travailleurs du bâtiment
  - 11 Autres professions
    - Toutes les autres professions non énumérées ci-dessus.
  - 12 Sans travail, y compris retraité(e)
  - 13 Non déclarée

-----  
Nota: Les grands groupes sont tirés de la Classification type des professions (C.T.P.), 1980, no 12-565F catalogue, février 1981.

#### SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 question 1.1.

#### SEMAINES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 question 1.2.

## LANGUE MATERNELLE

Code Catégorie

- 0 Aucun conjoint
- 1 Anglais
- 2 Français
- 3 Autre

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 14.

## ANNÉE D'IMMIGRATION

Code Catégorie

- 0 Aucun conjoint
- 1 Né(e) au Canada
- 2 Avant 1946
- 3 1946-1955
- 4 1956-1960
- 5 1961-1965
- 6 1966-1970
- 7 1971-1975
- 8 1976-1978
- 9 1979-1980
- 10 1981-1982
- 11 1983-1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 16.

## PAYS DE NAISSANCE

Code Catégorie

- 1 Canada
- 2 Grande-Bretagne, États-Unis, Nord de l'Europe et Europe de l'Ouest  
Grande-Bretagne et Royaume-Uni, États-Unis, Danemark,  
Finlande, Islande, Norvège, Irlande, Suède, Allemagne,  
Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse  
et autres pays d'Europe de l'Ouest.
- 3 Sud de l'Europe et Europe de l'Est  
Italie, Grèce, Malte, Portugal, Espagne, Yougoslavie, Albanie,  
autres pays de l'Europe du Sud, Pologne, Tchécoslovaquie,

Hongrie, Roumanie, U.R.S.S., Bulgarie, Ukraine, Estonie, autres pays de l'Europe de l'Est.

- 4 Chine et S-E de l'Asie  
Chine, Hong-Kong, Japon, Corée, Taiwan, Vietnam
- 5 Autres pays de l'Asie  
Bangladesh, Inde, Pakistan, Punjab, Sri Lanka, Cambodge, Indonésie, Malaya, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Australie.
- 6 Autres et non déclarés  
Iran, Irak, Israël, Liban, Syrie, Turquie, autres pays du Moyen-Orient, Kenya, Maroc, Soudan, Ouganda, autres pays de l'Afrique, Guyane, Guyane française, Mexique, Amérique du Sud, autres pays de l'Amérique Centrale, Barbades, Cuba, République dominicaine, Haïti, Jamaïque, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, autres pays des Antilles, non-déclarés

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question 15.

#### DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE DÉPENSE

#### COMPOSITION DE LA FAMILLE

Code    Catégorie

- 1    Personne seule
- 2    Couple marié seulement
- 3    Couple marié dont le plus jeune enfant a moins de 5 ans
- 4    Couple marié dont le plus jeune enfant a entre 5 et 15 ans
- 5    Couple marié dont le plus jeune enfant a entre 16 ans ou plus
- 6    Couple marié vivant avec des personnes apparentées
- 7    Couple marié vivant avec des personnes non apparentées
- 8    Famille monoparentale seulement
- 9    Autre U.D. vivant avec des personnes apparentées
- 10  Autre U.D. avec des personnes non apparentées

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
questions (colonnes) 3, 4 et 6.

Nota:

Pour constituer un couple marié, le chef et son conjoint doivent avoir été membres de l'UD au 31 décembre 1984. Dans le cas d'une famille monoparentale (code 8), un seul des parents doit avoir fait partie de l'UD au cours de l'année. Les codes 3, 4, 5 et 8 s'appliquent uniquement au(x) parent(s) et aux fils et filles jamais mariés.

## NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Code    Catégorie

0-2    Nombre réel de bénéficiaires de l'assurance-chômage  
3    3 et plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 question 12.

## NOMBRE DE MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1984

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 10.

Nota:

Cela comprend toutes les personnes qui étaient membres de l'U.D. au 31 décembre 1984, qu'elles l'aient été pendant toute l'année ou pendant une partie de l'année seulement.

## MEMBRES DE L'U.D. · UN MOMENT QUELCONQUE EN 1984

Cela comprend:

Tous les adultes de 16 ans ou plus  
Tous les enfants de 15 ans ou moins

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonne) 4.

Nota:

Comprend toutes les personnes qui ont appartenu à l'unité de dépense à un moment quelconque en 1984, même si elles n'en étaient pas membres au 31 décembre 1984 ou à un autre moment de l'année. L'âge est celui qu'avait la personne au 31 décembre 1984.

## NOMBRE DE SEMAINES-PERSONNES PASSÉES COMME MEMBRE DE L'U.D. EN 1984

Cela comprend:

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 3 ans ou moins  
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 4-6 ans  
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 7-9 ans  
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 10-12 ans  
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - enfants 13-15 ans  
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 16-17 ans

Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 18-64 ans  
Le nombre de semaines passées à titre de membre de l'U.D. - adultes 65 ans ou plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section A.  
Composition de l'U.D. en 1984,  
question (colonnes) 4 et 8.

Nota:

- les revenus et dépenses des personnes ayant appartenu à l'unité de dépense pendant une partie de l'année seulement ne sont déclarés que pour la période pendant laquelle elles en ont fait partie. Le nombre de semaines-personnes passées comme membre permet d'identifier et de distinguer ces personnes;
- ce nombre, divisé par 52, donne le nombre de personnes équivalent à une année et sert à déterminer la taille moyenne des familles (poste no 4010) dans toutes les totalisations présentées dans le volume Dépenses des familles au Canada, 1984, no 62-555 au catalogue.

#### NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PLEIN

Code    Catégorie

0-2    Nombre réel de salariés à temps plein  
  3    3 salariés à temps plein ou plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 1.1 et 1.2.

Nota:

Un salarié à temps plein est une personne qui a travaillé plus de 48 semaines, dont au moins 25 à temps plein.

#### NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Code    Catégorie

0-3    Nombre réel de salariés à temps partiel  
  4    4 salariés à temps partiel ou plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 1.1 et 1.2.

Nota:

Un salarié à temps partiel est une personne qui a soit travaillé entre 1 et 48 semaines, soit travaillé plus de 48 semaines, dont moins de 25 à temps plein.

## CODE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Code    Catégorie

- 1    L'U.D. est une famille économique où toutes les personnes de 15 ans et plus ont été membres pendant toute l'année
- 2    L'U.D. n'est pas une famille économique
- 3    L'U.D. est une famille économique où au moins une personne de 15 ans ou plus n'a pas été membre pendant toute l'année

Nota

Code 2 : Dans ce contexte, une U.D. ne constituant pas une famille économique était dans l'une ou plusieurs des situations suivantes:

- au moins un membre de l'U.D. n'est pas apparenté au chef par le sang, par alliance ou par adoption;
- l'U.D. ne constituait qu'une partie d'une famille économique, c'est-à-dire que la famille économique comprenait deux unités de dépense ou plus;
- au moins un membre de l'U.D. n'en faisait pas partie au 31 décembre 1984 (mais y ont appartenu pendant une partie de 1984);
- l'U.D. excluait au moins une personne apparentée qui était présente au moment de l'enquête (mais à aucun moment en 1984).

## CODE DU MÉNAGE

Code    Catégorie

- 1    L'U.D. constitue le ménage en entier
- 2    L'U.D. ne constitue qu'une partie du ménage

Nota:

Pour que l'U.D. constitue le ménage en entier, le ménage ne doit pas comprendre de personnes qui n'appartenaient pas à l'U.D. au moment de l'enquête.

## REVENU AVANT IMPÔT

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements  
Revenu d'un emploi autonome  
Revenu de placements  
Paiements de transfert gouvernementaux  
Revenus divers

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 à 16 et 20.

Nota:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- il existe des différences entre l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et celle-ci (EDFAM).
- Dans les deux enquêtes, les répondants déclarent le revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. Dans l'EFC, seulement le tiers est pris en compte dans le revenu net, tandis que dans l'EDFAM l'ensemble du revenu brut est pris en compte;
- Les deux enquêtes ne considèrent pas les transferts d'argent à l'intérieur de la "famille", mais puisqu'il y a une différence dans la définition de la famille, le revenu des familles à l'intérieur d'un ménage pourrait différer;
- Dans le traitement du revenu provenant d'intérêts, l'EDFAM demande explicitement l'intérêt reçu, tandis que dans l'EFC, le montant à déclarer n'est pas explicite;
- l'EFC exclut les familles dont la principale source de revenu constitue une solde et des indemnités militaires, tandis que dans l'EDFAM, seul le personnel militaire demeurant dans des casernes est exclu;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société. Le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires. Le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier. Le revenu de transferts des administrations publiques comprend les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations reçues au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, l'assistance sociale et les crédits d'impôts pour enfants. Les revenus divers comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.
- Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Salaires et traitements  
Soldes et indemnités militaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M. Revenu personnel en 1984, M01 questions 2 et 3.

Nota:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- les salaires et traitements comprennent le revenu de l'emploi, y compris la solde et les indemnités militaires et la rémunération versée au propriétaire d'une entreprise constituée en société.

## REVENU PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Revenu net d'emploi autonome non agricole  
Revenu net provenant d'un emploi autonome agricole  
Revenu brut provenant de chambreurs et pensionnaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 4 et 5.

Nota:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- le revenu d'un emploi autonome désigne les bénéfices nets du propriétaire ou de l'associé d'une entreprise non constituée en société ou d'une exploitation agricole et le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Intérêt sur obligations, dépôts, etc.  
Dividendes  
Autre revenu de placements

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 6 à 8.

Nota:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- le revenu de placements englobe l'intérêt et les dividendes, le montant net des loyers, le revenu fiduciaire et le revenu immobilier;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Allocations familiales (y compris crédit d'impôt fédéral)  
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti  
Prestations de Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec  
Assurance-chômage  
Assistance sociale et suppléments de revenu versés par les provinces  
Crédits d'impôt pour enfants  
Autre revenu provenant de sources publique

Source:

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 9 à 14 et 20.

Nota:

- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## REVENU DIVERS

Cela comprend le revenu provenant des sources suivantes:

Pensions de retraite  
Autres revenus en espèce

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 15 et 16.

Nota:  
- comprend le revenu de tous les membres de l'unité de dépense;  
- les revenus divers comprennent les pensions provenant d'un emploi antérieur, les rentes achetées à titre personnel et les autres revenus monétaires.

## REVENU APRÈS IMPÔT

Différence entre le REVENU AVANT IMPÔT et les IMPÔTS PERSONNELS

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 2 à 16, 19 et 20.

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
questions 1 à 3.

Nota:  
Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## AUTRES RENTRÉES MONÉTAIRES

Cela comprend les postes suivants:

Dons en argent  
Héritages, règlements forfaitaires, etc.

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 questions 17 et 18.

## VARIATION NETTE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Cela comprend les postes suivants:

Total, variation nette de l'actif

Argent en banque, etc.

Argent dû à l'U.D.

Sommes versées en acompte pour achats ultérieurs

Contributions nettes moins retraits; REÉR, REÉL

Actif financier : achats moins les ventes

Vente de biens personnels non-échange

Propriété : maison

Propriété : maison de villégiature

Propriété : autres biens

Placements dans une entreprise non constituée

Moins

Total, variation nette du passif

Prêts à versements réguliers

Autres sommes dues

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.

Changement de la situation financière de l'U.D. en 1984,

P01 questions 1 à 11, 13, 15 et 16,

P02 questions 2, 4, 11 et 14 à 19.

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C02 questions 1, 2, 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12,

C05 question 7,

C06 question 11,

C07 questions 4.1 et 5.1,

C10 questions 2, 3.1, 4, 5, 7.2, 10 à 13 et 15.2.

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,

D01, question 12.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.

Changement de la situation financière de l'U.D. en 1984,

P01, question 6.

Nota:

- Déduction faite des contributions moins les retraits;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## DÉPENSES

### ALIMENTATION

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Aliments achetés dans un magasin  
Pension payée à des ménages privés  
Aliments consommés au restaurant, etc.

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,

F01, questions 1 à 7,

F02, questions 3 et 4.

Nota:

- les aliments consommés au restaurant, etc., ne comprennent pas les repas remboursés par l'employeur ni ceux qui font partie d'un forfait de vacances;
- les aliments comprennent les boissons non alcoolisées. Les boissons alcoolisées font l'objet d'une zone distincte;
- les dépenses consacrées aux articles non alimentaires (question 2) sont soustraites du montant total des dépenses de l'U.D. au titre des aliments et autres produits (question 1).

Aliments achetés dans un magasin

Cela comprend les aliments achetés:

Dans les environs ou en voyages d'un jour

Lors de voyages de plus d'un jour

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,

questions 1 à 5.

Nota:

Les dépenses au titre d'articles non alimentaires (question 2) ont été soustraites du montant total des dépenses de l'U.D. au titre des aliments et autres produits (question 1).

Aliments achetés au restaurant, etc.

Cela comprend les aliments achetés au restaurant:

Dans les environs ou en voyages d'un jour

Lors de voyages de plus d'un jour

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984, questions 6 et 7.

Nota:

Les aliments achetés au restaurant ne comprennent pas les repas remboursés par l'employeur ni ceux qui font partie d'un forfait de vacances.

## LOGEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Résidence principale

Autre logement

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C01 questions 2 et 4,

C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9, et 3.11,

C04 questions 1 à 14,

C06 questions 10 et 12,

C07 questions 1 à 3 et 5.2,

C08 questions 2 à 4 et 7 moins question 5,

C09 questions 1.1 à 1.7, 1.9 et 3,

C10 questions 3.2, 6 et 8.

Nota:

- au cours de l'année d'enquête, l'unité de dépense peut avoir déménagé d'un logement à un autre avec ou sans changement de mode d'occupation; par conséquent, la même unité de dépense peut déclarer à la fois des dépenses au titre d'un logement loué et au titre d'un logement possédé et, pour la même raison, plus d'un combustible (ainsi que deux genres d'installations, de transformations et de considérations relatives à une résidence principale et à une maison de villégiature possédée);
- dans les cas où une unité (une personne ou plus) qui était locataire (propriétaire) pendant la première partie de 1984 a été fusionnée avec une unité qui était propriétaire (locataire) pendant toute l'année, il est possible que les dépenses au titre d'un logement loué (logement possédé) aient été faites par une unité de dépense identifiée comme propriétaire (locataire) pendant toute l'année.

Résidence principale

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Logement loué

Logement appartenant à l'occupant

Eau, combustibles et électricité

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C01 questions 2 et 4,

C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11,  
C04 questions 1 à 14,  
C06 questions 10 et 12,  
C07 questions 1 à 3, et 5.2,  
C08 questions 2 à 4 et 7 moins question 5,  
C09 questions 1.1 à 1.7 et 1.9.

Nota:

- au cours de l'année d'enquête, l'unité de dépense peut avoir déménagé d'un logement à un autre avec ou sans changement de mode d'occupation; par conséquent, la même unité de dépense peut déclarer à la fois des dépenses au titre d'un logement loué et au titre d'un logement possédé et, pour la même raison, plus d'un combustible (ainsi que deux genres d'installations, de transformations et de considérations relatives à une résidence principale et à une maison de villégiature possédée);
- dans les cas où une unité (une personne ou plus) qui était locataire (propriétaire) pendant la première partie de 1984 a été fusionnée avec une unité qui était propriétaire (locataire) pendant toute l'année, il est possible que les dépenses au titre d'un logement loué (logement possédé) aient été faites par une unité de dépense identifiée comme propriétaire (locataire) pendant toute l'année.

Logement loué

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Loyer

Entretien, réparations et modification

Primes d'assurance pour locataires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C08 questions 2 à 5 et 7.

Nota:

- le loyer payé ne comprend pas l'argent remis à l'U.D. en 1984 pour une raison quelconque, par ex., les paiements en trop, les allocations de loyer provinciales, etc. (mais non les crédits d'impôt provinciaux qui sont compris dans les "remboursements d'impôt sur le revenu");
- le montant du loyer est celui qui a été payé par l'U.D. qu'il s'agisse ou non d'un logement subventionné;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

- Loyer

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C08 questions 2 à 5.

Nota:

- le loyer payé ne comprend pas l'argent remis à l'U.D. en 1984 (question 5) pour une raison quelconque, par ex., les paiements en trop, les allocations de loyer provinciales, etc. (mais non les crédits d'impôt provinciaux qui sont compris dans les "remboursements d'impôt sur le revenu");
- le montant du loyer est celui qui a été payé par l'U.D. qu'il s'agisse ou non d'un logement subventionné;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## Logement appartenant à l'occupant

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Entretien, réparations et remplacements  
Frais de condominium  
Impôts fonciers  
Primes d'assurance de propriétaire  
Intérêts hypothécaires  
Autres dépenses

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C01 questions 2 et 4,  
C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11,  
C04 questions 1 à 14,  
C06 questions 10 et 12,  
C07 questions 1 à 3 et 5.2.

Nota:

Les frais de réparation et d'entretien comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété (logement et terrain) et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Entretien, réparations et remplacements

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Coût de contrat et de main-d'oeuvre  
Matériaux

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11,  
C04 questions 1 à 14.

Nota:

- réparations, entretien et remplacements seulement;  
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Coût de contrat et de main-d'oeuvre

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Clôtures, patios et allées  
Murs extérieurs  
Peinture (intérieur et extérieur)  
Papier peint

Autres murs intérieurs et plafonds  
Menuiserie, y compris parquet de bois  
Systèmes d'électricité  
Systèmes automatiques  
Remplacement de la toiture  
Gouttières, autres réparations de la toiture  
Couverture de sol rigide & moquette  
Autre remplacement et réparation

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11,  
C04 questions 1 à 14.

Nota:

- contrat (main-d'oeuvre et matériaux compris) et/ou coût de la main-d'oeuvre rémunérée seulement;
  - réparations, entretien et remplacements seulement;
  - comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.
- Matériaux

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Clôtures, patios et allées  
Murs extérieurs  
Peinture (intérieur et extérieur)  
Papier peint  
Autres murs intérieurs et plafonds  
Menuiserie, y compris parquet de bois  
Systèmes d'électricité  
Systèmes automatiques  
Remplacement de la toiture  
Gouttières, autres réparations de la toiture  
Couverture de sol rigide & moquette  
Autre remplacement et réparation

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C02 questions 3.1, 3.3, 3.5, 3.7, 3.9 et 3.11,  
C04 questions 1 à 14.

Nota:

- coût de matériaux seulement;
- réparations, entretien et remplacements seulement;
- comprennent les travaux servant à maintenir ou à restaurer l'état de la propriété et qui n'ajoutent habituellement pas à la valeur de la propriété.

- Impôts fonciers (logement appartenant à l'occupant)

Cela comprend les dépenses au titre des

Taxes et évaluations foncières

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C01 question 2.1.

- Primes d'assurance de propriétaire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C01 question 2.2.

- Intérêts hypothécaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C06 question 12.

Nota:

- les intérêts imputables aux locaux d'affaires ont été supprimés;
- comprend les intérêts relatifs aux première et deuxième hypothèques sur tous les logements possédés occupés en 1984.

Eau, combustible et électricité

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants, pour la résidence principale:

Eau

Huile et autres combustibles liquides

Gaz canalisé

Autres combustibles

Électricité

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C09 questions 1.1 à 1.7 et 1.9.

Nota:

- les dépenses comprennent celles qui ont été faites au titre de la résidence principale;
- les locataires déclarent des dépenses dans ces catégories si les frais sont payés séparément et ne sont pas compris dans le loyer.

- Eau

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C09 questions 1.1 et 1.2.

Nota:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.
- Huile à chauffage et autres combustibles liquides

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C09 question 1.3.

Nota:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Gaz canalisé

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C09 question 1.4.

Nota:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Autres combustibles

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Gaz en bouteille

Bois de chauffage

Autres combustibles et frais de chauffage

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C09 questions 1.6, 1.7 et 1.9.

Nota:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;
- les propriétaires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

- Électricité

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C09 question 1.5.

Nota:

- se rapporte aux pièces d'habitation possédées ou louées;

- les locataires ne déclarent ces dépenses ici que s'ils les paient séparément.

Autre logement

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Propriété de villégiature

Hébergement des voyageurs

Maisons de villégiature louée

Autre hébergement hors du foyer

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C09 question 3, C10 questions 3.2, 6 et 8.

Nota:

- l'hébergement des voyageurs comprend tous les modes d'habitation utilisés pendant un séjour à l'extérieur de la maison, par exemple à l'école ou au collège, au travail (à l'exception des dépenses d'affaires), ou en voyage ou en vacances (non compris dans le prix des voyages tous frais compris, par exemple les résidences du collège, les maisons privées et les divers genres d'établissements à l'intention des voyageurs);

- l'hébergement ne comprend pas les dépenses relatives aux chambreurs réguliers, lesquelles sont déclarées sous la rubrique "pièces d'habitation louées par l'occupant";

- les dépenses relatives aux maisons de villégiature possédées comprennent l'eau, le combustible et l'électricité.

Hébergement des voyageurs

Cela comprend les dépenses au titre des:

Hôtels

Motels

Autre hébergement des voyageurs

Source:

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C09 questions 3.2 à 3.6.

Nota:

Nous n'avons pas tenté de séparer le coût des repas des frais d'hébergement s'il était inclus dans le prix.

## ENTRETIEN MÉNAGER

Cela comprend les dépenses au titre des:

Communications  
Frais de garde des enfants  
Services domestiques  
Dépenses au titre des animaux favoris  
Produits de nettoyage ménagers  
Articles en papier, emballages pour aliments  
Biens et services d'horticulture  
Autres articles ménagers

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.  
Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 questions 1 à 18,  
E02 questions 4 à 27.

Nota:

Les dépenses au titre du blanchissage et du nettoyage à sec figurent sous la rubrique des services vestimentaires.

Communications

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Téléphone  
Poste et autres frais de communication

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.  
Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 questions 1 et 2.

Téléphone

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats d'appareils téléphoniques, etc.  
Service

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.  
Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 question 1.

- Frais de base

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 question 1.1.

- Frais d'interurbain

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 question 1.3.

Frais de garde d'enfants

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Centres de soins et garderies de jour  
Autre garde à l'extérieur du foyer  
Garde au foyer les jours de semaine  
Autre garde au foyer

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 questions 3 à 6.

Dépenses au titre des animaux favoris

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Nourriture en conserve pour chiens et chats  
Autres aliments pour chiens et chats  
Autres aliments pour animaux favoris  
Achats d'animaux favoris et biens reliés  
Soins vétérinaires et autres services

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E01 questions 14 à 18.

Produits de nettoyage ménagers

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Détersif et savon  
Produits pour nettoyer ou cirer  
Produits chimiques ménagers spéciaux

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E02 questions 4 à 14.

Articles en papier, emballages pour aliments

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Serviettes de papier

Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques

Cartes de souhaits et cartes postales

Papeterie

Papier d'emballage

Autres fournitures en papier

Sacs à déchets en plastique

Autres sacs et articles en plastique

Papier d'aluminium

Source:

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E02 questions 15 à 17 et 19 à 24.

#### ARTICLES ET ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Accessoires d'ameublement

Articles ménagers

Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement

Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,

D01 questions 1 à 11 et 13,

D03 questions 1 à 23,

D04 questions 1 à 12 et 15 à 19,

D05 questions 1 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C09 question 1.8.

## Accessoires d'ameublement

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

### Meubles

Articles ménagers en textile et accessoires reliés

Tapis, carpettes, tapis de pied

Articles d'art, antiquités et articles de décoration

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,

D03 questions 1 à 12 et 14 à 23,

D04 questions 1 à 4.

### Meubles

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Meubles rembourrés

Meubles en bois

Meubles de métal et autres

Matelas, sommiers, bâtis et armatures de lit

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,

D03 questions 1 à 11.

Articles ménagers en matière textile et accessoires reliés

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel pour rideaux, tentures, etc.

Cache-fenêtres

Literie

Nappes, serviettes de table, etc.

Serviettes, débarbouillettes, descentes de bain

Autres

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,

D03 questions 15 à 23.

## Articles ménagers

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Appareils ménagers  
Lampes électriques portatives  
Accessoires de cuisine et de cuisson non-électriques  
Articles de table et couverts de table  
Outils et matériel de maison et d'atelier  
Matériel de jardinage et de déneigement  
Autres articles ménagers  
Pièces et organes auxiliaires (achetées séparément)

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D01 questions 1 à 11 et 13.1,  
D03 question 13,  
D04 questions 5 à 12 et 15 à 19,  
D05 questions 1 à 18.

## Appareils ménagers

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Air climatisé et réfrigération  
Appareils pour cuire et réchauffer les aliments  
Appareils électriques pour préparer les aliments  
Appareils pour la lessive  
Autres appareils et accessoires électriques

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D01 questions 1 à 11,  
D04 questions 10 à 12 et 15.

### Nota:

- prix d'achat net (après déduction de la valeur de reprise);
- les dépenses au titre des appareils de détente au foyer (radios, magnétophones, téléviseurs, etc.) ont été recueillies à la section D ("Principaux appareils ménagers"), mais classées sous la rubrique des loisirs;
- les dépenses au titre des appareils de soins personnels (rasoirs électriques, appareils électriques de mise en plis) ont été recueillies à la section D ("petits appareils électriques"), mais classées sous la rubrique des soins personnels;
- les ventes distinctes d'appareils ménagers (D01, question 12) sont comprises dans la variation de l'actif.

## Services reliés aux accessoires et articles d'ameublement

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Location d'accessoires et articles d'ameublement  
Entretien et réparations  
Services de sécurité domestiques  
Autres services

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,

D01 question 13.2,

D05 questions 19 à 23.

FEX2 (questionnaire) Section C.

Dépenses au titre du logement en 1984,

C09 question 1.8.

## HABILLEMENT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements pour femmes (14 ans et plus)  
Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans)  
Vêtements pour hommes (14 ans et plus)  
Vêtements pour garçons (4 à 13 ans)  
Vêtements pour enfants (de moins de 4 ans)  
Tissu pour vêtements, articles et services

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section G.

Dépenses au titre de l'habillement en 1984,

G01 questions 1 à 33,

G02 questions 1 à 29,

G03 questions 1 à 7 et 9 à 21.

FEX2 (questionnaire) Section E.

Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,

E02 questions 1 à 3.

### Nota:

- Les couches jetables (G03, question 8) figurent sous la rubrique des soins personnels;
- Les services de blanchissage et de nettoyage à sec (E02, questions 1 à 3) figurent sous la rubrique des services vestimentaires.

### Vêtements pour femmes (14 ans et plus)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Manteaux et vestes
- Tailleurs et robes
- Vêtements tout-aller
- Vêtements de sport
- Autres vêtements spécialisés
- Lingerie, bas, vêtements de nuit
- Autres vêtements et accessoires
- Bijoux
- Chaussures

Source:

FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G01 questions 1 à 33.

Nota:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

### Vêtements pour fillettes (4 à 13 ans)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Vêtements pour l'extérieur
- Tailleurs et robes
- Pantalons
- Blouses, tee-shirts et chandails
- Sous-vêtements de nuit, bas, etc.
- Autres vêtements, accessoires et bijoux
- Chaussures

Source:

FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G01 questions 1 à 33.

Nota:

Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

### Vêtements pour hommes (14 ans et plus)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

- Manteaux et vestes
- Complets et vestons sport
- Pantalons
- Autres vêtements
- Vêtements de sport

Autres vêtements spéciaux  
Autres vêtements et accessoires  
Bijoux  
Chaussures

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G02 questions 1 à 29.

Nota:  
Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

Vêtements pour garçons (4 à 13 ans)

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements d'extérieur  
Pantalons  
Chemises, tee-shirts et chandails  
Sous-vêtements, vêtements de nuit, détente, chaussettes  
Autres vêtements, accessoires et bijoux  
Chaussures

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G02 questions 1 à 29.

Nota:  
Les dépenses sont classées par âge suivant la section A, question 4.

Vêtements pour enfants de moins de 4 ans

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vêtements de jour  
Vêtements de nuit  
Autres vêtements pour enfants  
Chaussures

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G03 questions 1 à 7 et 9 et 10.

Nota:  
Les couches jetables (G03 question 8) figurent sous la rubrique des soins personnels.

Tissus pour vêtements, articles et services

Cela comprend les dépenses au titre des:

Tissus pour vêtements  
Menus articles  
Services vestimentaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G03 questions 11 à 21.

FEX2 (questionnaire) Section E.  
Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E02 questions 1 à 3.

Nota:

Les services de blanchissage et de nettoyage à sec (E02 questions 1 à 3) figurent maintenant sous la rubrique des services vestimentaires.

Services vestimentaires

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Confection et coupe de vêtements  
Entreposage de vêtements  
Blanchissage et nettoyage à sec  
Autre entretien et réparation de vêtements  
Autres services vestimentaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G03 questions 16 à 21.

FEX2 (questionnaire) Section E.  
Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E02 questions 1 à 3.

- Blanchissage et nettoyage à sec

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Service de blanchissage  
Service de nettoyage à sec  
Libre-service: blanchissage et nettoyage à sec

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section E.  
Dépenses au titre de l'entretien ménager en 1984,  
E02 questions 1 à 3.

## TRANSPORT

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Transport privé  
Transport public

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J01 questions 5, 7 et 9,  
J02 questions 1 à 15 et 17,  
J03 questions 1 et 2,  
J04 questions 1 à 11.

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08, question 9.

Nota:

- à la question 7, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 15 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 13);
- les dépenses au titre des voyages de vacances tous frais compris ne figurent pas sous la rubrique du transport mais sous celle des loisirs;
- les dépenses au titre de l'achat et de l'utilisation d'autres véhicules (J03 questions 8 à 18), de bicyclettes (J03, questions 3 et 4) et de la location d'autres véhicules (J03 question 19) figurent toutes sous la rubrique des loisirs;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Transport privé

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats d'automobiles et de camions  
Achats d'accessoires automobiles  
Locations d'automobiles et camions  
Utilisation de l'automobile et du camion

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J01 questions 5, 7 et 9,  
J02 questions 1 à 15 et 17,  
J03 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 9.

Nota:  
Cette zone peut renfermer une valeur négative.

Achat d'automobiles et de camions

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Automobile  
Camion  
Vente séparée d'automobiles et camions

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J01 questions 7 et 9.

Nota:  
- à la question 7, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetés, moins le total des prix de vente des véhicules vendus;  
- les ventes séparées d'automobiles et de camions (J01 question 9) sont comptées comme dépenses négatives;  
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Utilisation de l'automobile et du camion

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Essence et carburant  
Pneus  
Batteries  
Autres matériel pour entretien et réparation  
Réparations et travaux d'entretien  
Stationnement  
Cours de conduite  
Permis de conduire  
Primes d'assurance publiques et privées  
Frais d'immatriculation  
Autres frais d'exploitation

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J02 questions 1 à 15,  
J03 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C08 question 9.

Nota:

Les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 15 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, (J01 question 13).

- Essence et carburant

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J02 question 1.

- Réparations et travaux d'entretien

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Vidanges d'huile et graissages  
Mises au point  
Autres réparations et entretien mécanique et électrique  
Carrosserie (y compris la peinture)  
Autres réparations et travaux d'entretien

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J02 questions 7 à 11.

Nota:

Les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 15 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 13).

- Primes d'assurance publiques et privées

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J02 question 12.

Nota:

Les dépenses déclarées aux J02 questions 1 à 15 (frais d'utilisation) ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail, J01 (question 13).

Transport public

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Transport local et de banlieue  
Transport interurbain

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.

Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J04 questions 1 à 11.

Transport local et de banlieue

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Services de déménagement et d'entreposage, livraison

Autobus, métro, tramway

Autobus ou train de banlieue

Taxi

Autres services de transport locaux

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.

Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J04 questions 1 à 5.

Transport interurbain

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Service de déménagement et d'entreposage

Avion

Train

Autocars interurbains

Autres services de transport de passagers

Autres transport interurbain de passagers

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.

Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J04 questions 6 à 11.

- Avion

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.

Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J04 question 6.

SOINS DE SANTÉ

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Frais directs payés par la famille

Primes d'assurance médicale

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 1 à 17.

Frais directs payés par la famille

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures pour soins de santé  
Produits médicaux et pharmaceutiques  
Soins médicaux  
Articles et services pour soins des yeux  
Autres articles pour soin de santé  
Soins dentaires  
Soins hospitaliers et autres soins médicaux

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 3 à 17.

Produits médicaux et pharmaceutiques

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Prescriptions  
Autres

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 14 et 15.

- Prescriptions

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 question 14.

Articles et services pour les soins des yeux

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Lunettes  
Verres de contact  
Autres articles pour les soins des yeux

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 3 à 6.

Soins dentaires

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Soins orthodontiques et périodontiques  
Prescriptions et ajustement de dentiers  
Autres soins dentaires

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 7 à 9.

Autre frais payés directement par la famille

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures pour soins de santé  
Soins médicaux  
Autres articles pour soins de santé  
Soins hospitaliers et autres soins médicaux

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 10 à 13, 16 et 17.

Primes d'assurance médicale

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime public d'assurance hospitalisation et assurance médicale  
Régime privé de soins médicaux

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 questions 1 et 2.

Régime public d'assurance hospitalisation et assurance médicale

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 question 1.

## Régime privé de soins médicaux

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime complémentaire  
Dentaire et médicament (police séparée)  
Assurance accident et assurance invalidité

Source:

FEX2 (questionnaire) Section I.  
Frais médicaux et de santé en 1984,  
I01 question 2.

## SOINS PERSONNELS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Articles et fournitures de soins personnels  
Service de soins personnels

Source:

FEX2 (questionnaire) Section H.  
Dépenses au titre des soins personnels en 1984,  
H01 questions 1 à 24.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D04 questions 13 et 14.

FEX2 (questionnaire) Section G.  
Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G03 question 8.

Nota:

Les couches jetables (G03, question 8) figurent sous la rubrique des soins personnels.

Articles et fournitures de soins personnels

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Produits de toilette et de beauté  
Produits d'hygiène buccale  
Savon de toilette et de soins personnels  
Rasoirs jetables et lames de rasoir  
Couches jetables  
Articles de soins personnels électriques  
Autres articles et accessoires de soins personnels

Source:

FEX2 (questionnaire) Section H.

Dépenses au titre des soins personnels en 1984,  
H01 questions 5 à 24.

FEX2 (questionnaire) Section D.

Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D04 questions 13 et 14.

FEX2 (questionnaire) Section G.

Dépenses au titre de l'habillement en 1984,  
G03 question 8.

Produits de toilette et de beauté

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Crèmes et lotions

Maquillage

Produits parfumés

Produits capillaires

Produits de manucure

Déodorants personnels

Préparation à rasage

Autres produits de toilette et de beauté

Source:

FEX2 (questionnaire) Section H.

Dépenses au titre des soins personnels en 1984,  
H01 questions 5 à 15, 17 à 19 et 22.

Service de soins personnels

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Lavage de cheveux, coupes et mise en plis

Autres services capillaires

Autres services de soins personnels

Source:

FEX2 (questionnaire) Section H.

Dépenses au titre des soins personnels en 1984,  
H01 questions 1 à 4.

## LOISIRS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel et service reliés aux loisirs  
Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord  
Matériel et services de détente à la maison  
Services de loisirs

Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K01 questions 1 à 19,  
K02 questions 1 à 22,  
K03 questions 1 à 8.

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J03 questions 3, 4 et 8 à 19,  
J04 questions 14 et 17.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D02 questions 1 à 16.

Nota:

- les dépenses déclarées aux J03 questions 9 à 15 ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation du véhicule était imputable au travail (question 16);
- nous n'avons pas tenté de transposer les éléments des voyages tous frais compris dans leur catégorie respective (par exemple, alimentation, transport, etc.);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Matériel et service reliés aux loisirs

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Matériel de sport et d'athlétisme  
Matériel de terrain de jeux  
Jouets, jeux et matériel pour passe-temps  
Matériel et services photographiques  
Instruments de musique, pièces et accessoires  
Articles de collectionneurs  
Matériel de camping et pique-nique  
Pièces et fournitures pour matériel de loisir  
Location, entretien et réparation

Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K01 questions 1 à 19,  
K02 questions 1 à 14.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D02 questions 7 à 9.

Jouets, jeux et matériel pour passe-temps

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Jouets  
Traîneaux, toboggans, véhicules pour enfants  
Jeux et matériel pour passe-temps

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K02 questions 1 à 9 et 12.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D02 questions 7 à 9.

Matériel et services photographiques

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Appareils photo  
Pièces et accessoires pour appareils photo  
Autre matériel photographique  
Pellicules et traitement  
Autres services photographiques

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K01 questions 10 à 16.

Véhicules de plaisance et moteurs hors-bord

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Achats de véhicules de plaisance  
Achats d'accessoires et matériel auxiliaire  
Utilisation de véhicules de plaisance

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J03 questions 3, 4 et 8 à 19.

Nota:

- Les dépenses déclarées aux J03 questions 9 à 15 ont été ajustées si une partie des frais d'utilisation était imputable au travail (question 16);
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Achats de véhicules de plaisance

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bicyclettes  
Autres véhicules et moteurs hors-bord

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J03 questions 3, 4, 8 et 18.

Nota:

- à la question 8, les dépenses au titre de l'achat de véhicules représentaient le total des prix des véhicules achetées, moins le total des prix de vente des véhicules vendus;
- les ventes séparées de véhicules de plaisance (J03 question 18) sont comptées comme dépenses négatives;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

Matériel et services de détente à la maison

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Postes de radio (sauf radios combinées)  
Radio combinées  
Téléviseurs  
Magnétophones et lecteurs, audio  
Magnétoscopes à bandes et à disques  
Composantes du matériel électronique  
Disques et bandes audio vierges et enregistrées  
Vidéo: bandes, disques vierges et enregistrées  
Autre matériel de détente au foyer  
Pièces achetées séparément  
Location de matériel  
Travaux d'entretien et de réparation

Source:

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D02 questions 1 à 6 et 10 à 15.

Nota:

Prix d'achat net (après déduction de la valeur de reprise).

## Services de loisir

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Spectacles sur scène  
Utilisation d'installations et services récréatifs  
Voyages organisés  
Visites touristiques et excursions de groupe  
Autres services récréatifs

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K02 questions 15 à 22.  
K03 questions 1 à 8.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D02 question 16.

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J04 questions 14 et 17.

## Spectacles sur scène

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Présentation de film  
Événement sportifs (comme spectateurs)  
Spectacles sur scène (concerts)  
Télédistribution (câble)

### Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K02 questions 15 à 20.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D02 question 16.

## Utilisation d'installations, services récréatifs

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Abonnements, droits pour les clubs etc.  
Droits pour usage unique  
Droits d'entrée à des établissements culturels

Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K02 questions 21 et 22,  
K03 questions 1 à 7.

Voyages organisés

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Frais de voyages comprenant les repas  
Frais de voyages ne comprenant pas les repas

Source:

FEX2 (questionnaire) Section J.  
Frais de déplacement et de transport en 1984,  
J04 question 14.

Nota:

Nous n'avons pas tenté de transposer les éléments des voyages tous frais compris dans leur catégorie respective (par exemple, alimentation, transport, etc.).

## MATÉRIEL DE LECTURE ET AUTRES IMPRIMÉS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Journaux  
Revue et périodiques  
Livres et brochures (sauf scolaires)  
Cartes, partitions et autres imprimés  
Service de reproduction, frais et amendes de bibliothèque

Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K03 questions 9 à 13.

## ÉDUCATION

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Fournitures  
Manuels  
Frais de scolarité  
Autres cours (sauf cours de conduite)  
Autres services d'éducation

Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K03 questions 14 à 17.

Frais de scolarité

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Maternelle, prématernelle, primaire et secondaire  
Postsecondaire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section K.  
Frais de loisirs, de lecture et d'éducation en 1984,  
K03 questions 14 et 15.

## PRODUITS DU TABAC ET BOISSONS ALCOOLISÉES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Produits du tabac et articles de fumeurs  
Boissons alcoolisées

Source:

FEX2 (questionnaire) Section L.  
Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1984,  
L01 questions 1 à 4.

FEX 2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,  
F01 questions 8 et 9.

Produits du tabac et articles de fumeurs

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Tabac  
Cigares et produits similaires  
Cigarettes  
Allumettes et autres articles de fumeurs

Source:

FEX2 (questionnaire) Section L.  
Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1984,  
L01 questions 1 à 4.

Cigarettes

Source:

FEX2 (questionnaire) Section L.  
Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1984,  
L01 question 1.

Boissons alcoolisées

Cela comprend les dépenses consacrées aux boissons alcoolisées:

Servis dans des établissements licenciés  
Achetées au magasin

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,  
F01 questions 8 et 9.

Servis dans des établissements licenciés

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bière  
Vin et cidre  
Spiritueux

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,  
F01 question 9.

Achetées au magasin

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Bière  
Vin et cidre  
Spiritueux

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,  
F01 question 8.

## DÉPENSES DIVERSES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Intérêt sur prêts personnels  
Dépenses sur autre propriété  
Honoraires d'avocat et de notaire, N.D.A.  
Services financiers : bancaires, conseils, etc.  
Cotisations syndicales et professionnelles  
Contributions et cotisations, clubs sociaux, etc.  
Billets de loteries organisées par l'État  
Autres billets de loterie et de tombola  
Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.

Outils et matériel achetés pour le travail  
Autres : services divers  
Autres articles divers

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section L.  
Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1984,  
L01 questions 5 à 13.

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 10.

FEX2 (questionnaire) Section P.  
Changement de la situation financière de l'U.D. en 1984,  
P02 questions 10 et 14 à 19.

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C10 questions 14 et 16.

Intérêt sur prêts personnels

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section P.  
Changement de la situation financière de l'U.D. en 1984,  
P02 questions 10 et 14 à 19.

Cotisations syndicales et professionnelles

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 10.

Billets de loteries organisées par l'état

Source:  
FEX2 (questionnaire) Section L.  
Dépenses au titre du tabac et dépenses diverses en 1984,  
L01 question 6.

## IMPÔTS PERSONNELS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Impôt sur le revenu de 1984  
Impôt payé en 1984: revenu touché avant 1984  
Autres impôts personnels  
Remboursements d'impôt, crédits d'impôt provinciaux

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 1 à 3.

FEX2 (questionnaire) Section M.  
Revenu personnel en 1984,  
M01 question 19.

Nota:

- les remboursements d'impôt sur le revenu de 1983 (M01 question 19) ont été soustraits du total des impôts personnels;
- les remboursements relatifs au crédit d'impôt fédéral pour enfants ont été soustraits de M01, question 19, et ajoutés au revenu provenant de transferts gouvernementaux;
- cette zone peut renfermer une valeur négative.

## SÉCURITÉ

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Primes d'assurance sur la vie  
Contrats de rentes  
Contributions à l'assurance-chômage  
Cotisation à des caisses de retraite ou de pension

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 4 à 9.

Nota:

Les cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) ne sont pas comprises dans cette catégorie. Elles sont indiquées dans la variation nette de l'actif et du passif (zone 93) et figurent comme rubrique supplémentaire distincte (zone 94).

Primes d'assurance sur la vie

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 4.

Contributions à l'assurance-chômage

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 6.

Cotisation à des caisses de retraite ou de pensions

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec  
Autres caisses de retraite gouvernementales  
Autres

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 7 à 9.

Régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 8.

Autres caisses de retraite gouvernementales

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 7.

Nota:

Les autres régimes publics comprennent les caisses de retraite et de pension fédérales, provinciales et municipales.

Autres (sauf REÉR)

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 9.

Nota:

Les autres régimes (c.-à-d. non-publics) comprennent les caisses de retraite et de pension privées (par exemple, les régimes de pension d'entreprises), sauf les REÉR.

## DONS ET CONTRIBUTIONS

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Personnes n'appartenant pas à l'U.D.  
Organismes philanthropiques

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 11 à 14.

Nota:

Les dépenses relatives à des personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense sont les suivantes: (i) les dons et contributions en espèces (y compris les paiements de soutien) et (ii) la valeur des autres dons (par exemple, fleurs, vêtements, jouets, articles et accessoires d'ameublement, etc.). Puisque les articles achetés pour des personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Personnes n'appartenant pas à l'U.D.

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Dons et contributions en argent  
Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 11 et 12.

Nota:

Puisque les articles achetés pour des personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Dons et contributions en argent

Cela comprend dons et contributions en argent aux:

Personnes vivant au Canada  
Personnes vivant à l'étranger

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 11.

Autres dons, par exemple, fleurs, vêtements, jouets

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.  
Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 question 12.

Nota:

Puisque les articles achetés pour des personnes ne faisant pas partie de l'unité de dépense sont déclarés ici, et non dans leur catégorie respective, il y a sous-représentation intentionnelle des montants déclarés dans les autres catégories.

Organismes philanthropiques

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Institutions religieuses

Autres organismes philanthropiques

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.

Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,

N01 questions 13 et 14.

Institutions religieuses

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.

Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,

N01 question 13.

Autres organismes philanthropiques

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.

Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,

N01 question 14.

## CONSOMMATION COURANTE TOTALE

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

Alimentation

Logement

Entretien ménager

Articles et accessoires d'ameublement

Habillement

Transport

Soins de santé

Soins personnels

Loisirs

Matériel de lecture et autres imprimés

Éducation

Produits du tabac et boissons alcoolisées

Dépenses diverses

Source:

FEX2 (questionnaire) Sections C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, N et P.

## DÉPENSES TOTALES

Cela comprend les dépenses consacrées aux articles suivants:

### CONSOMMATION COURANTE TOTALE plus

Impôts personnels

Sécurité

Dons et contributions

Source:

FEX2 (questionnaire) Sections C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, N et P.

## VALEUR TOTALE DES BIENS NON ACHETÉS

Cela comprend les postes suivants:

Valeur des aliments non achetés

Valeur d'autres biens de la ferme pour la famille

Valeur des cadeaux reçus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,  
F02 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section N.

Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 15 à 20.

FEX2 (questionnaire) Section O.

Renseignements complémentaires concernant les agriculteurs en 1984,  
O01 questions 1 à 3.

Nota:

- la valeur des cadeaux reçus se rapporte aux cadeaux autres qu'en espèces reçus de personnes n'appartenant pas à l'unité de dépense (fleurs, vêtements, jouets, articles et accessoires d'ameublement, etc.). Les cadeaux en espèces figurent dans les autres rentrées monétaires (zone 92);
- la valeur des articles non achetés ne fait pas partie du budget de l'unité de dépense, mais il est probable qu'elle influe sur les montants consacrés à certaines catégories du budget.

Valeur des aliments non achetés

Cela comprend la valeur des aliments:

Produit à la maison pour la famille

Produit de la ferme pour la famille

Reçu comme partie du salaire

Source:

FEX2 (questionnaire) Section F.

Dépenses au titre des aliments et des boissons alcoolisées en 1984,  
F02 questions 1 et 2.

FEX2 (questionnaire) Section O.

Renseignements complémentaires concernant les agriculteurs en 1984,  
O01 question 1.

Valeur des cadeaux reçus

Cela comprend les postes suivants:

Meuble

Articles et accessoires ménagers

Matériel de détente au foyer

Autres biens ménagers durables

Vêtements

Autres cadeaux non monétaires

Source:

FEX2 (questionnaire) Section N.

Impôts personnels, sécurité, dons en 1984,  
N01 questions 15 à 20.

Nota:

Les cadeaux en espèces figurent dans les autres rentrées monétaires.

## POSTES ADDITIONNELS

### NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER

Code    Catégorie

0-5    Nombre réel

6    6 ou plus

Source:

FEX2 (questionnaire) Section B.

Caractéristiques des logements occupés en 1984,  
B01 question 4.

Nota:

Même chose que pour le nombre de pièces.

## VARIATION NETTE DE L'ACTIF

Cela comprend la variation de

- Argent en banque, etc.
- Argent dû à l'U.D.
- Sommes versées en acompte pour achats ultérieurs
- Contributions nettes moins retraits; REÉR, REÉL
- Actif financier : achats moins les ventes
- Vente de biens personnels non-échange
- Propriété: maison
- Propriété: maison de villégiature
- Propriété: autres biens
- Placements dans une entreprise non constituée

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.  
Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1984,  
P01, questions 1 à 11, 13, 15 et 16.

FEX2 (questionnaire) Section C.  
Dépenses au titre du logement en 1984,  
C02 questions 1, 2, 3.2, 3.4, 3.6, 3.8, 3.10 et 3.12;  
C05 question 7;  
C06 question 11;  
C07 questions 4.1 et 5.1;  
C10 questions 2, 3.1, 4, 5, 7.2, 10 à 13 et 15.2.

FEX2 (questionnaire) Section D.  
Dépenses au titre des articles et accessoires d'ameublement en 1984,  
D01, question 12.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## ARGENT EN BANQUE, ETC.

Cela comprend la variation de

- Argent en banque
- Comptes d'épargne
- Société de fiducie et de prêts
- Argent en mains
- Certificats de placement garantis

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.  
Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1984,  
P01, question 1.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

#### ARGENT Dû À L'UNITÉ DE DÉPENSE

Cela comprend la variation de

Prêts consentis, moins remboursements, à des personnes ne faisant pas partie de l'unité de dépense

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.

Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1984,

P01, questions 2 et 3.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

#### ACTIF FINANCIER: VALEUR NETTE DES ACHATS MOINS LES VENTES

Cela comprend la valeur nette des achats et des ventes de:

Obligations d'épargne du Canada, autres obligations du gouvernement du Canada et autres obligations

Valeurs inscrites à la bourse et parts de fonds mutuel (y compris les frais de courtage)

Parts dans les clubs de placements, etc.

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.

Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1984,

P01, questions 7 à 9.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

#### RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT (REÉL)

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.

Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1984,

P01, question 5.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## VARIATION NETTE DU PASSIF

Cela comprend les dettes de l'unité de dépense sur:

Prêts à versements réguliers  
Marges de crédits  
Prêts aux étudiants  
Cartes et comptes de crédit  
Loyer  
Taxes  
Autres comptes

Source:

FEX2 (questionnaire) Section P.  
Changement de la situation financière de l'unité de dépense en 1984,  
P02, questions 2, 4, 11 et 14 à 19.

Nota:

Cette zone peut renfermer une valeur négative.

## DESCRIPTIONS TECHNIQUES

### PLAN DE SONDAGE ET RÉPERCUSSIONS

L'Enquête sur les dépenses des familles en 1984 (EDFAM) a été effectuée auprès d'un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés prélevé à même la base de sondage de l'Enquête sur la population active. On a suivi les mêmes méthodes d'échantillonnage que dans l'Enquête sur la population active, mais les fractions de (Note: On trouvera une description détaillée de la base de sondage de l'enquête sur la population active dans Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1976, no 72-526 au catalogue de Statistique Canada.) sondage ont été modifiées pour répondre aux besoins particuliers de l'EDFAM.

L'échantillon a été conçu de façon à représenter les personnes vivant dans un ménage privé dans les dix-sept grandes villes du Canada. La population exclue comprend:

Les malades et les pensionnaires habitant en permanence un logement collectif comme un foyer pour personnes âgées, un établissement correctionnel ou un hôpital; et les familles des représentants officiels de pays étrangers.

Ne sont pas compris non plus dans ce fichier les unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement (voir la section "Traitement des changements survenus au cours de l'année de référence" présentée ci-après), les dossiers exclus parce que les répondants risquaient d'être identifiés, et tous les dossiers provenant de Charlottetown et de Summerside.

En raison de la variation des fractions de sondage et des taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Le poids de l'unité de l'Enquête sur les dépenses des familles est expliqué en détail dans la section "Description des variables". Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats.

L'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un sujet complexe. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983), Journal of the American Statistical Association, Volume 78, September 1983, pp 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

Comme nous avons utilisé un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés, les estimations de l'erreur type calculées selon la formule habituelle d'échantillonnage aléatoire simple sous-représentent généralement les erreurs types vraies. Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. Toutefois, pour illustrer les différences, nous avons dressé des tableaux sur les erreurs types, que nous présentons dans cette documentation à l'annexe A. Ces tableaux indiquent les erreurs types des moyennes et des coefficients de régression, que nous avons calculées en tenant compte de la complexité du plan de sondage. Aux fins de comparaison, nous avons calculé les erreurs types qui ne tiennent pas compte des effets du plan, en utilisant un programme de régression type pour les moindres carrés pondérés. Pour de plus amples renseignements, voir le document hors catalogue intitulé Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles et la bibliographie qui s'y rattache.

La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan, même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté.

On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP.

## COLLECTE DES DONNÉES

L'enquête a été menée de la même manière que les enquêtes antérieures sur les dépenses des familles. L'interviewer devait d'abord dresser la liste de tous les membres du ménage et déterminer les unités de dépense composant le ménage. Ensuite, il a rempli une fiche de dépenses pour chaque unité de dépense et consigné les renseignements sur un questionnaire détaillé. Un spécimen du questionnaire (FEX2) était envoyé avec le fichier.

La collecte des données sur les dépenses déclarées de mémoire et par référence aux dossiers de l'année précédente impose un travail énorme à l'interviewer et au répondant. En effet, l'interviewer doit effectuer de longues interviews et souvent plus d'une visite afin d'obtenir des renseignements complets. On estime que l'année civile constitue un cadre plus facilement identifiable par le répondant que toute autre période de 12 mois. Il peut se souvenir assez bien des gros achats : voiture, mobilier de salon, etc. Il en est de même du loyer, de l'impôt foncier et des mensualités hypothécaires. Les dépenses alimentaires, qui représentent près du sixième du budget moyen, peuvent faire l'objet d'une estimation hebdomadaire ou mensuelle. Les dépenses pour les articles moins importants achetés à intervalles réguliers sont en général estimées en fonction du montant et de la fréquence de l'achat. La précision des renseignements sur les autres dépenses, tel l'achat de vêtements ou de matériaux de réparation pour la maison, dépend de l'aptitude du répondant à se rappeler les achats dans les moindres détails ou de sa volonté de consulter les chèques annulés, les reçus, les contrats et d'autres documents.

## GUIDE DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE CONCEPTS

Lorsqu'il se sert des données de l'enquête de 1984 sur les dépenses des familles (EDFAM) contenues dans ce fichier, particulièrement s'il le fait de concert avec les résultats des enquêtes sur les finances des consommateurs (EFC), l'utilisateur doit tenir compte des facteurs suivants:

- le concept de l'unité de dépense utilisé dans l'EDFAM;
- les différences qui existent entre les concepts et les définitions de l'EDFAM et ceux de l'EFC;
- la façon dont sont traités dans l'EDFAM les changements qui surviennent dans la composition et la situation géographique de l'unité de dépense, dans le mode d'occupation et le genre de logement, etc.;
- les unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement et l'importance de leur exclusion du fichier.

### UNITÉ DE DÉPENSE

L'unité de dépense se définit comme suit : groupe de personnes qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense et qui demeurent dans le même logement, ou particuliers financièrement indépendants, vivant seuls. On considère les fils ou filles jamais mariés qui demeurent avec leurs parents comme faisant partie de l'unité de dépense de leurs parents. Dans la plupart des cas, les membres des unités de dépense comprenant deux personnes ou plus sont apparentés par le sang, le mariage ou l'adoption et, de ce fait, répondent à la définition de la "famille économique" employée dans les enquêtes sur les finances des consommateurs (groupe de particuliers apparentés par le sang, le mariage ou l'adoption et qui partagent le même logement). La définition de la famille retenue pour le recensement de la population limite la famille à l'époux et l'épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, quel que soit leur âge), ou à un parent avec un ou plusieurs de ses enfants jamais mariés vivant dans le même logement. Les unités de dépense d'une seule personne sont des personnes financièrement indépendantes qui vivent seules ou en qualité de chambreurs.

Dans les bulletins statistiques fondés sur les données de l'Enquête sur les dépenses des familles, les termes "famille" et "personnes seules" n'ont pas la même signification. Ils s'appliquent aux unités de dépense telles qu'elles sont définies ci-dessus.

### DIFFÉRENCES ENTRE LES CONCEPTS ET LES DÉFINITIONS DE L'EDFAM ET DE L'EFC

L'unité familiale n'est pas définie de la même façon dans les deux enquêtes. Voir la définition de l'unité de dépense ci-dessus.

Il existe des différences dans le traitement de la composition de l'unité de dépense ou de l'unité familiale. L'Enquête sur les dépenses des familles considère l'unité de dépense telle qu'elle existait pendant l'année, tandis que l'Enquête sur les finances des consommateurs considère l'unité familiale telle qu'elle était constituée au moment de l'interview.

Il existe des différences dans le traitement du revenu monétaire et de l'impôt sur le revenu. (Voir zone 85 dans la section "Description des variables".)

Il existe également des différences au chapitre de la population observée (par exemple, les résidents d'institutions religieuses).

On peut obtenir sur demande, auprès de la Section des enquêtes sur les dépenses des familles, Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada, une publication hors catalogue exposant les différences entre

l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur les finances des consommateurs et intitulée Revenu des unités de dépense et des familles économiques : Étude des concepts et des rapports.

## TRAITEMENT DES CHANGEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

### Composition de l'unité de dépense

Les règles particulières adoptées pour reconstituer l'unité de dépense telle qu'elle existait pendant l'année ont au moins trois conséquences:

- certains dossiers comprennent à la fois des personnes ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement et des personnes y ayant appartenu pendant toute l'année;
- certains dossiers ne concernent que les unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement (c.-à-d. les membres ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement);
- certains dossiers sont constitués en fusionnant les dossiers des personnes qui ont formé des unités de dépense distinctes pendant une partie de l'année.

### Personnes ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement

Leurs revenus et dépenses ne sont déclarés que pour la période pendant laquelle elles ont fait partie de l'U.D. Leur présence et leur importance peuvent être déterminées à partir de la zone 'nombre de semaines-personnes passées comme membre de l'U.D.'

### Unités de dépense constituées pour une partie de l'année seulement

Il s'agit des familles et des personnes seules qui, au cours de l'année d'enquête, ont fait partie d'autres unités de dépense, des familles et des personnes qui ont immigré au Canada au cours de l'année et des Canadiens qui sont revenus de l'étranger ou qui étaient membres d'un ménage collectif. Les dossiers de ces personnes ne figurent pas dans ce fichier. Leur importance fait l'objet d'un exposé dans Dépense des familles au Canada, 1984 (no 62-555 au catalogue).

### Dossiers fusionnés

Si, par exemple, les deux membres d'un couple marié constituaient des unités de dépense d'une seule personne avant leur mariage, leurs dossiers individuels peuvent être combinés avec leur dossier commun après le mariage pour donner un dossier unique pour toute l'année. Un dossier fusionné ne peut contenir des personnes ayant appartenu à l'U.D. pendant une partie de l'année seulement, mais il peut avoir des répercussions à l'égard de certaines des classifications et des dépenses; par exemple, une unité classée comme propriétaire pour toute l'année peut déclarer des dépenses au titre d'un loyer.

## Endroit

Selon l'enquête, voici les pourcentages d'U.D. qui ont déménagé au cours de l'année:

	Propriétaires	Locataires	Occupation Mixte
Ont déménagé	3.0	26.0	97.9
Ont déménagé dans la même région	1.6	20.1	65.7
Ont déménagé d'une autre région	1.4	5.9	32.2

Le déménagement est donc une considération importante dans le cas des locataires et de l'occupation mixte, mais le fait de déménager d'une autre région n'a d'importance qu'à l'égard de l'occupation mixte. La plupart des caractéristiques de l'habitation se rapportent au logement (ou aux pièces d'habitation) occupé au 31 décembre 1984, de sorte que pour les locataires en particulier, le rapport qui existe entre les caractéristiques de l'habitation et les dépenses pourrait être quelque peu ténu, surtout pour ce qui est du loyer et de la consommation d'eau, de combustible et d'électricité.

## Mode d'occupation

Les U.D. n'ont déclaré des changements dans le mode d'occupation (occupation mixte) que dans la proportion de 2.8% (changement de "propriétaire" à "locataire", ou vice-versa). Ces U.D. figurent dans la zone du mode d'occupation (zone 10). Les changements à l'égard du statut de "propriétaire avec ou sans hypothèque" ou les changements de statut de "locataire ordinaire" à un autre genre de locataire ne sont pas identifiés comme tels; le statut est simplement indiqué tel qu'il a été observé au 31 décembre 1984.

## ANNEXE A

### LISTE DES TABLEAUX SOMMAIRES

Ces tableaux contiennent des renseignements antérieurs et postérieurs à la repondération, opération qui a permis de préserver l'anonymat des répondants.

#### Tableau

- 1 Dépenses moyennes selon la région
  - Partie A - Données présentées dans les publications
  - Partie B - Données à grande diffusion
  
- 2 Dépenses moyennes selon le revenu de la famille
  - Partie A - Données présentées dans les publications
  - Partie B - Données à grande diffusion
  
- 3 Erreurs types des dépenses moyennes selon le revenu de la famille
  - Données présentées dans les publications
  
- 4 Exemple des régressions effectuées au moyen de l'erreur type "Jackknife"
  - Partie A - Variable dépendente : dépenses en aliments
  - Partie B - Variable dépendente : dépenses de logement
  - Partie C - Variable dépendente : dépenses d'habillement

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

### ANNEXE B

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

***	1000-1572	Alimentation
***	1000-1520	Aliments achetés dans un magasin
	1000	Dans les environs ou en voyage d'un jour
	1520	Lors de voyage de plus d'un jour
	1530-1532	Pension payée à des ménages privés
	1530	Pens. payée par membr. de fam. & chambr.
	1532	Pension lors de voyage de plus d'un jour
***	1560-1572	Aliments achetés au restaurant etc.
	1560-1563	Dans les environs ou en voyage d'un jour
	1560	Au travail
	1561	À l'école
	1562	Autres endroits de restauration
	1563	Casse-croûte
	1570-1572	Lors de voyages de plus d'un jour
	1570	Au travail
	1571	À l'école et au collègue
	1572	En vacances ou autres voyages
***	2000-2131	Logement
***	2000-2096	Résidence principale
***	2000-2002	Logement loué
***	2000	Loyer
	2001	Entretien, réparations et modifications
	2002	Primes d'assurance pour locataires
***	2010-2080	Logement appartenant à l'occupant
***	2010-2049	Entretien, réparations et remplacement
@@@	2010-2029	Coût du contrat & de main-d'oeuvre
	2010	Clôtures, patios et allées
	2011	Murs extérieurs
	2012	Peinture (intérieur et extérieur)
	2013	Papier peint
	2014	Autres murs intérieurs et plafonds
	2015	Menuis., y comp. parquet de bois
	2016-2017	Systèmes d'électricité
	2016	Remplacements
	2017	Réparations et entretien
	2018-2021	Systèmes automatiques
	2018-2019	Plomberie
	2018	Remplacement des garnitures
	2019	Réparations et entretien
	2020-2021	Chauffage et climatisation
	2020	Remplacement
	2021	Réparations et entretien
	2022	Remplacement de la toiture
	2023	Gouttières, autres rép. de toiture
	2024-2025	Couvert. de sol rigide & moquette
	2024	Remplacement de moquette
	2025	Réparations et entretien
	2026-2029	Autre remplacement & réparation
	2026	Remplacement d'appareil encastré
	2027	Calfeutrage et coupe-froid

-----  
\*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

	2028	Autres remplacements
	2029	Autres réparations et entretien
@@@	2030-2049	Matériaux
	2030	Clôtures, patios et allées
	2031	Murs extérieurs
	2032	Peinture (intérieur et extérieur)
	2033	Papier peint
	2034	Autres murs intérieurs et plafonds
	2035	Menuis., y comp. parquet de bois
	2036-2037	Systèmes d'électricité
	2036	Remplacements
	2037	Réparations et entretien
	2038-2041	Systèmes automatiques
	2038-2039	Plomberie
	2038	Remplacement des garnitures
	2039	Réparations et entretien
	2040-2041	Chauffage et climatisation
	2040	Remplacement
	2041	Réparations et entretien
	2042	Remplacement de la toiture
	2043	Gouttières, autres rép. de toiture
	2044-2045	Couvert. de sol rigide & moquette
	2044	Remplacement de moquette
	2045	Réparations et entretien
	2046-2049	Autre remplacement et réparation
	2046	Remplacement d'appareil encastré
	2047	Calfeutrage et coupe-froid
	2048	Autres remplacements
	2049	Autres réparations et entretien
	2070	Frais de condominium
***	2071	Impôts fonciers
***	2072	Primes d'assurance de propriétaire
***	2073-2074	Intérêt hypothécaire
	2073	Première hypothèque
	2074	Deuxième hypothèque
	2075-2080	Autres dépenses
	2075	Commission pour vente de maison
	2076	Honoraires relatifs aux logements
	2077	Primes d'assurance hypothécaire
	2078-2080	Autres dépenses
	2078	Frais d'éval. arpentage, pénalités hypot.
	2080	Droits de transferts
***	2090-2096	Eau, combustible et électricité
***	2090	Eau
***	2091	Huile à chauff. & autre combust. liq.
***	2092	Gaz canalisé
***	2093-2095	Autres combustibles
	2093	Gaz en bouteille
	2094	Bois de chauffage
	2095	Autres combust. & frais de chauffage
***	2096	Électricité
***	2100-2131	Autre logement
	2100-2117	Propriété de villégiature
	2100	Entretien, réparations et remplacement
	2101	Impôts fonciers
	2102	Primes d'assurance

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

	2103	Intérêt hypothécaire
	2110	Eau et combustible
	2116	Électricité
	2117	Autres dépenses
***	2120-2123	Hébergement des voyageurs
	2120	Hôtels
	2121	Motels
	2122-2123	Autre hébergement des voyageurs
	2122	Terrains de camping
	2123	Mais. de chamb. touristes, autres
	2130	Maison de villégiature louée
	2131	Autre hébergement hors du foyer
***	2200-2283	Entretien ménager
***	2200-2205	Communications
***	2200-2204	Téléphone
	2200	Achats d'appareils téléphoniques etc.
	2201-2204	Service
	2201	Installation et réparations
@@@	2202	Frais de base
	2203	Autres frais d'appels locaux
@@@	2204	Frais d'interurbain
	2205	Poste et aut. frais de comm.(sauf colis)
***	2210-2213	Frais de garde d'enfants
	2210-2212	Frais de garde d'enfants (sauf 2213)
	2210	Centres de soins & garderies de jour
	2211	Autre garde à l'extérieur du foyer
	2212	Garde au foyer les jours de semaine
	2213	Autre garde au foyer
	2220	Services domestiques
***	2230-2234	Dépenses au titre des animaux favoris
	2230	Nourriture en cons. pour chiens et chats
	2231	Autres aliments pour chiens et chats
	2232	Autres aliments pour animaux favoris
	2233	Achats d'animaux favoris et biens rel.
	2234	Soins vétérinaires et autres services
***	2240-2250	Produits de nettoyage ménagers
	2240-2242	Détergant et savon (sauf soin personnel)
	2240	Détergant de blanchiss. (y comp.savons)
	2241	Détergant liquide(sauf dét. de blanch.)
	2242	Détergant pour lave-vaisselle automat.
	2243-2246	Produits pour nettoyer ou cirer
	2243	Nettoyeur pour cabinet de toilette
	2244	Poudres de nettoyage et à récurer
	2245	Cirages et cires
	2246	Autres produits de nettoyy. & de cirage
	2247-2250	Produits chimiques ménagers spéciaux
	2247	Eau de javel
	2248	Adoucisseurs de tissus
	2249	Désinfectants & désodorisants ménagers
	2250	Autres
***	2260-2268	Articles en papier, emballages pour alim.
	2260	Serviettes de papier
	2261	Papier-mouchoirs et papier-hygiéniques
	2262	Cartes de souhaits et cartes postales
	2263	Papeterie (sauf fournitures scolaires)
	2264	Papier d'emballage

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

2265	Autres fournitures en papier
2266	Sacs à déchets en plastique
2267	Autres sacs et articles en plastique
2268	Emballages & aut. prod. métalliques
2270-2275	Biens et services d'horticulture
2270	Graines de légumes, de fleurs et d'herbe
2271	Produits de serre et de pépinière
2272	Plantes en pots, fleurs coupées etc.
2273	Pesticides, herbicides, insecticides
2274	Engrais, terraux et amendements
2275	Services horticoles et de déneigement
2280-2283	Autres articles ménagers
2280	Ampoules et tubes électriques
2281	Piles
2282	Fournitures de bureau n.d.a.
2283	Autres
*** 2300-2498	Articles et accessoires d'ameublement
*** 2300-2344	Accessoires d'ameublement
*** 2300-2311	Meubles
2300-2302	Meubles rembourrés
2300	Canapés-lits
2301	Canapés (y comp. fauteuils assortis)
2302	Autres
2303-2309	Meubles en bois
2303	Meubles de chambre à coucher
2304	Meubles de salle de séjour
2305	Meubles de salle à manger
2306	Meubles de cuisine
2307-2308	Autres meubles d'intérieur en bois
2307	Bibliothèques, bureaux, rayonnages
2308	Autres (salle de bain, etc.)
2309	Meubles d'extérieur
2310	Meubles de métal et autres
2311	Matelas, sommiers, bâtis, armat. de lit
*** 2320-2329	Art. ménagers en textile et acc. reliés
2320	Matériel pour rideaux, tentures, etc.
2321-2323	Cache-fenêtres
2321	Rideaux
2322	Tentures
2323	Autres (toiles, stores)
2324-2326	Literie
2324	Draps et taies d'oreillers
2326	Autre literie
2327	Nappes, serviettes de table, etc.
2328	Serviettes, débarbouill., desc. de bain
2329	Autres
2330	Tapis, carpettes, tapis de pied
2340-2344	Articles d'art, antiquités & art. de déc.
2340	Cadres pour miroirs et tableaux
2341	Oeuvres d'art et articles de décor.
2342	Oeuvres d'art originales
2343	Antiquités
2344	Miroirs
*** 2360-2483	Articles ménagers
*** 2360-2403	Appareils ménagers
2360-2363	Air climatisé et réfrigération

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

2360	Climat. d'appart. humid.&déshumid.
2362	Réfrigérateurs & réfrig.-congélateur
2363	Congélateurs
2370-2375	Appareils pr cuire & réchauffer alim.
2370	Fourneaux de cuisine & cuisinières
2371	Fours micro-ondes et à convection
2374	Grilloirs barbecue au gaz
2375	Autres
2380	App. élec. pour préparer les aliments
2390-2393	Appareils pour la lessive
2390	Machines à laver
2391	Sécheuses
2393	Fers à repasser électriques
2400-2403	Autres appareils & accessoires électr.
2400	Aspirateurs & autres app. de net.
2401	Lave-vaisselle automatiques
2402	Machines à coudre électriques
2403	Autres
2410	Lampes électriques portatives
2420-2423	Acc. de cuisine et de cuisson non-élect.
2420	Ustensiles de cuisson
2421	Ustensiles pour préparer les aliments
2422	Ustensiles pour conserver les aliments
2423	Outils de cuisine manuels
2430-2434	Articles de table et couverts de table
2430	En métal précieux
2431	En acier inoxydable ou autre métal
2432	En porcelaine ou céramique
2433	En verre ou en cristal
2434	Autre (sauf jetable)
2440-2442	Outils & matériel de maison & d'atelier
2440	Outils à main mécaniques
2441	Autre matériel mécanique
2442	Autres outils et accessoires
2450-2454	Matériel de jardinage et de déneigement
2450	Tracteurs & cultiv. de gazon, jardin
2451	Tondeuses à gazon mécaniques
2452	Chasse-neige
2453-2454	Autres outils & mat. de jardinage
2453	Outils & accessoires mécaniques
2454	Autres (y compris pièces)
2460-2470	Autres articles ménagers
2461	Balais, brosses, vadrouilles
2462	Machines à calculer
2463	Machines à écrire
2464	Matériel de blanchissage non-élec.
2466	Valises
2467-2470	Tous autres articles ménagers
2467	Tiges et montures pour rideaux, etc.
2468	Matériel de sécurité au foyer
2469	Horloges, minuteries, balances, etc.
2470	Articles ménagers divers
2480-2483	Pièces et organes aux. (achetées sépar.)
2480	Gros appareils ménagers
2483	Autres articles & access. d'ameublement
*** 2490-2498	Services rel. aux acc., art. d'ameublement

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

2490-2492	Location d'access. & art. d'ameublement
2490	Location d'appareils de chauffage
2492	Articles et accessoires d'ameublement
2493-2495	Entretien et réparations
2493	Meubles
2494-2495	Appareils
2494	Gros appareils ménagers
2495	Autres appareils
2497	Services de sécurité domestiques
2498	Autres services
*** 2500-2879	Habillement
*** 2500-2583	Vêtements pour femmes (14 ans et plus)
2500-2504	Manteaux et vestes
2500	Manteaux et vestes de cuir
2501	Manteaux et vestes de fourrure
2502	Manteaux et vestes d'hiver
2503	Imperméables, mant. toutes saisons
2504	Autres manteaux et vestes légers
2510-2511	Tailleurs et robes
2510	Tailleurs (y compris les pantailleurs)
2511	Robes
2520-2526	Vêtements tout-aller
2520	Jeans
2521	Autres pantalons & shorts (sauf jeans)
2522	Jupes
2523	Blouses et chemisiers
2524	Tee-shirts et autres corsages
2526	Chandails
2530-2532	Vêtements de sport
2530	Vêtements de ski
2531	Vêtements de plage
2532	Autres vêtements de sport
2540	Autres vêtements spécialisés
2550-2554	Lingerie, bas, vêt. de nuit
2550	Vêtements de base
2551	Lingerie
2552	Bas et chaussettes
2553	Vêtements de nuit
2554	Vêtements de détente
2560-2563	Autres vêtements et accessoires
2560	Gants et mitaines
2561	Coiffures et écharpes
2562	Ceintures, sacs à main & portefeuilles
2563	Autres accessoires
2570-2572	Bijoux
2570	Montres
2571	Bijoux en métal précieux
2572	Autres bijoux (y compris de fantaisie)
2580-2583	Chaussures
2580	Souliers et bottes habillées
2581	Bottes isolantes, de travail, d'excurs.
2582	Chaussures d'athlétisme
2583	Autres chaussures
*** 2590-2663	Vêtements pour fillettes (4-13 ans)
2590-2595	Vêtements pour l'extérieur
2590	Vêtements de ski

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

2591	Manteaux et vestes de cuir
2592	Manteaux et vestes de fourrure
2593	Manteaux et vestes d'hiver
2594	Imperméables, manteaux toutes saisons
2595	Autres manteaux et vestes légers
2600-2601	Tailleurs et robes
2600	Tailleurs (y compris pantailleurs)
2601	Robes
2610-2611	Pantalons (y compris shorts)
2610	Jeans
2611	Autres pantalons
2620-2622	Blouses, tee-shirts et chandails
2620	Blouses et chemisiers
2621	Tee-shirts et autres corsages
2622	Chandails
2630-2634	Sous-vêt., vêt. de nuit, bas, etc.
2630	Vêtements de base
2631	Lingerie
2632	Bas et chaussettes
2633	Vêtements de nuit
2634	Vêtements de détente
2640-2650	Autres vêtements, accessoires et bijoux
2640	Jupes
2641	Vêtements de plage
2642	Autres vêtements de sport
2643	Autres vêtements spéciaux
2644	Gants et mitaines
2645	Coiffures et écharpes
2646	Ceintures, sacs à main et portefeuilles
2647	Autres accessoires
2648	Montres
2649	Bijoux en métal précieux
2650	Autres bijoux
2660-2663	Chaussures
2660	Souliers et bottes habillées
2661	Bottes isolantes, de travail, d'excur.
2662	Chaussures d'athlétisme
2663	Autres chaussures
*** 2670-2753	Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
2670-2673	Manteaux et vestes
2670	Manteaux et vestes de cuir, fourrure
2671	Manteaux et vestes d'hiver
2672	Imperméables, manteaux toutes saisons
2673	Autres manteaux et vestes légers
2680-2681	Complets et vestons sport
2680	Complets
2681	Vestons sport et blazers
2690-2691	Pantalons
2690	Jeans
2691	Autres pantalons (y compris shorts)
2700-2706	Autres vêtements
2700	Chemises habillées
2701-2702	Chemises sport
2701	Chemises sport tissées
2702	Chemises sport tricotées
2703	Chandails

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

2704	Chaussettes
2705	Sous-vêtements
2706	Pyjamas et vêtements de détente
2710-2711	Vêtements de sport
2710	Vêtements de ski
2711	Autres vêtements de sport
2720	Autres vêtements spéciaux
2730-2733	Autres vêtements et accessoires
2730	Gants et mitaines
2731	Cravates
2732	Ceintures et portefeuilles
2733	Autres accessoires
2740-2742	Bijoux
2740	Montres
2741	Bijoux en métal précieux
2641	Vêtements de plage
2642	Autres vêtements de sport
2643	Autres vêtements spéciaux
2644	Gants et mitaines
2645	Coiffures et écharpes
2646	Ceintures, sacs à main et portefeuilles
2647	Autres accessoires
2648	Montres
2649	Bijoux en métal précieux
2650	Autres bijoux
2660-2663	Chaussures
2660	Souliers et bottes habillées
2661	Bottes isolantes, de travail, d'excur.
2662	Chaussures d'athlétisme
2663	Autres chaussures
*** 2670-2753	Vêtements pour hommes (14 ans et plus)
2670-2673	Manteaux et vestes
2670	Manteaux et vestes de cuir, fourrure
2671	Manteaux et vestes d'hiver
2672	Imperméables, manteaux toutes saisons
2673	Autres manteaux et vestes légers
2680-2681	Complets et vestons sport
2680	Complets
2681	Vestons sport et blazers
2690-2691	Pantalons
2690	Jeans
2691	Autres pantalons (y compris shorts)
2700-2706	Autres vêtements
2700	Chemises habillées
2701-2702	Chemises sport
2701	Chemises sport tissées
2702	Chemises sport tricotées
2703	Chandails
2704	Chaussettes
2705	Sous-vêtements
2706	Pyjamas et vêtements de détente
2710-2711	Vêtements de sport
2710	Vêtements de ski
2711	Autres vêtements de sport
2720	Autres vêtements spéciaux
2730-2733	Autres vêtements et accessoires

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

2730	Gants et mitaines
2731	Cravates
2732	Ceintures et portefeuilles
2733	Autres accessoires
2740-2742	Bijoux
2740	Montres
2741	Bijoux en métal précieux
2823	Jupes, pantal., shorts et vêt. de plage
2824	Chaussettes et autres, sous-vêtements
2825	Chandails, coiffures et mitaines
2830	Vêtements de nuit
2840	Autres vêtements pour enfants
2850	Chaussures
*** 2860-2879	Tissus pour vêtements, articles & services
2860-2864	Tissus pour vêtements
2860	Laine (sauf pour artisanat)
2861	Étoffes pour tailleurs, manteaux
2862	Tissus pour robes
2864	Autres matériel pour vêtements
2865	Menus articles
*** 2870-2879	Services vestimentaires
2870	Confection et coupe de vêtements
2871	Entreposage de vêtements
*** 2872-2874	Nettoyage
2872	Service de blanchissage
2873	Service de nettoyage à sec
2874	Libre-service: blanchiss., net. à sec
2876-2878	Autre entretien et réparation de vêt.
2876	Vêtements (sauf nettoyage)
2877	Montres et autres bijoux
2878	Chaussures
2879	Autres services vestimentaires
*** 2900-2965	Transport
*** 2900-2946	Transport privé
*** 2900-2904	Achat d'automobiles et de camions
2900	Automobiles
2901	Camions (y compris fourgonnettes)
2903-2904	Vente séparée d'automobiles et camions
2903	Vente séparée d'automobiles
2904	Vente séparée de camions
2910-2911	Achat d'accessoires automobiles
2910	Radios et lecteurs de bandes
2911	Autres art. & accessoires auxiliaires
2915-2923	Location d'automobiles et camions
2915-2922	Autos. & camions loués (à court terme)
2915-2918	Automobiles
2915	Frais de location (y comp. assur.)
2916	Frais d'assurance facultative
2917	Essence et autres carburants
2918	Autres frais
2919-2922	Camions (y compris fourgonnettes)
2919	Frais de location (y comp. assur.)
2920	Frais d'assurance facultative
2921	Essence et autres carburants
2922	Autres frais
2923	Frais de loc. (à l. terme) autos./cam.

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

***	2930-2946	Utilisation de l'automobile et du camion
***	2930	Essence et carburant
	2932	Pneus
	2933	Batteries
	2934	Autres matériel pour entretien et rép.
@@@	2935-2939	Réparations & travaux d'entretien
	2935	Vidanges & graissages
	2936	Mises au point
	2937	Autres rép. & entretien méc. & élec.
	2938	Carrosserie (y compris peinture)
	2939	Autres rép. & travaux d'entretien
	2940-2941	Stationnement
	2940	Au domicile (non comp. dans loyer)
	2941	Autres stationnements
	2942	Cours de conduite
	2943	Permis de conduire
@@@	2944	Primes d'assurance publiques & privées
	2945	Frais d'immatriculat. (sauf rég.pub.)
	2946	Autres frais d'exploitation
***	2950-2965	Transport public
***	2950-2954	Transport local et de banlieue
	2950	Services de déménag., d'entrepo., liv.
	2951	Autobus, métro, tramway
	2952	Autobus ou train de banlieue
	2953	Taxi
	2954	Autres services de transport locaux
***	2960-2965	Transport interurbain
	2960	Services de déménagement, entreposage
@@@	2961	Avion
	2962	Train
	2963	Autocars interurbains
	2964	Autres serv. de transport de passagers
	2965	Autre transport interurb. de passagers
***	3000-3063	Soins de santé
***	3000-3053	Frais directs payés par la famille
	3000	Fournitures pour soins de santé
***	3001-3002	Produits médicaux et pharmaceutiques
@@@	3001	Prescriptions
	3002	Autres
	3011	Soins médicaux
***	3020-3023	Articles & services pour soins des yeux
	3020	Lunettes
	3021	Verres de contact
	3023	Autres articles pour soins des yeux
	3030	Autres articles pour soins de santé
***	3040-3042	Soins dentaires
	3040	Soins orthodontiques et périodontiques
	3041	Prescription & ajustement de dentiers
	3042	Autres soins dentaires
	3050-3053	Soins hospitaliers & autres soins méd.
	3050	Soins hospitaliers
	3051-3053	Autres soins médicaux
	3052	Autres praticiens de la santé
	3053	Autres services médicaux
***	3060-3063	Primes d'assurance médicale
@@@	3060	Régime pub. d'ass.-hosp. & ass. médicale

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

@@@	3061-3063	Régime privé de soins médicaux
	3061	Régime complémentaire
	3062	Dentaire & médicament (police séparée)
	3063	Ass. accidents & assurance invalidité
***	3100-3153	Soins personnels
***	3100-3140	Articles & fournitures de soins personnels
***	3100-3114	Produits de toilette et de beauté
	3100	Crèmes et lotions
	3101-3103	Maquillage
	3101	Maquillage pour les yeux
	3102	Produits pour les lèvres
	3103	Autre maquillage
	3104-3105	Produits parfumés
	3104	Parfum, eau de toilette, de cologne
	3105	Autres produits parfumés
	3106-3109	Produits capillaires
	3106	Revitalisants pour cheveux
	3107	Shampooings
	3108	Permanentés, teintures à la maison
	3109	Autres produits capillaires
	3110	Produits de manucure
	3111	Désodorisants personnels
	3112-3113	Préparations à rasage
	3112	Crème à raser, savon à barbe
	3113	Produits avant et après-rasage
	3114	Autres prod. de toilette et de beauté
	3120-3121	Produits d'hygiène buccale
	3120	Pâte dentifrice
	3121	Autres produits d'hygiène buccale
	3122	Savon de toilette et de soins pers.
	3123	Rasoirs jetables et lames de rasoir
	3124	Couches jetables
	3130-3131	Articles de soins personnels électriques
	3130	Articles de mise en plis électriques
	3131	Autres articles électriques
	3140	Autres articles & access. de soins pers.
***	3150-3153	Service de soins personnels
	3150-3151	Lavage de cheveux, coupes & mise en plis
	3150	Pour hommes
	3151	Pour femmes
	3152	Autres services capillaires
	3153	Autres services de soins personnels
***	3200-3370	Loisirs
***	3200-3271	Matériel et service reliés aux loisirs
	3200-3206	Matériel de sport et d'athlétisme
	3200	Golf
	3201	Mat. de hockey sur glace (sauf patins)
	3202	Patins à glace
	3203	Matériel de descente de ski
	3204	Matériel de ski de randonnée
	3205	Pêche
	3206	Autre matériel de sport & d'athlétisme
	3207	Mat. terr. de jeux (y comp. pisc. h.t.)
@@@	3210-3229	Jouets, jeux et mat. pour passe-temps
	3210-3212	Jouets
	3210	Poupées (y comp. vêt.), jouets remb.

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

	3211	Véhic.-jouets, jeux de const., etc.
	3212	Autres jouets
	3213	Traîneaux, toboggans, véhi. pour enfants
	3220-3229	Jeux et matériel pour passe-temps
	3220	Jeux et pièces électroniques
	3221	Nécessaires pour trav. manuels
	3222	Matériel pour trav. manuels
	3223	Matériel d'artiste
	3224-3226	Matériel & fourn. informatiques
	3224	Ordinateurs
	3225	Logiciel
	3226	Fournitures informatiques
	3228-3229	Autres jeux et matériel de loisir
	3228	Autres jeux et casse-tête
	3229	Autres matériel de loisir
@@@	3230-3236	Matériel et service photographiques
	3230-3231	Appareils photo
	3230	Appareils photo 35 millimètres
	3231	Autres appareils photo
	3232	Pièces et access. pour appareils photo
	3233	Autre matériel photo. (sauf pellicule)
	3234-3235	Pellicules et traitement
	3234	Pellicules excluant le traitement
	3235	Traitement (y compris pellicule)
	3236	Autres services photographiques
	3240-3242	Instruments de musique, pièces et access.
	3240	Pianos et orgues
	3241	Autres instruments de musique
	3242	Pièces et accessoires
	3250	Art. de collectionneurs (sauf art. d'art)
	3260-3262	Mat. de camping & pique-nique (sauf bbq)
	3260	Tentes, sacs à dos et sacs de couchage
	3262	Autre mat/access camp. pique-nique
	3270	Pièces & fournitures pour mat. de loisir
	3271	Location, entretien et réparations
***	3280-3298	Véhicules de plaisance & moteurs hors-bord
@@@	3280-3289	Achats de véhicules de plaisance
	3280	Bicyclettes
	3281-3289	Autres véhicules et moteurs hors-bord
	3281	Roulottes
	3282	Tentes-roulottes
	3283	Motocyclettes
	3284	Motoneiges
	3285	Roulottes motorisées
	3286	Campeuses
	3287	Bateaux (y compris canots)
	3288	Autres véhicules de récréation
	3289	Moteurs hors-bord
	3290	Achats d'accessoires et mat. auxiliaire
	3291-3298	Utilisation de véhicules de plaisance
	3291	Rép. et entretien de bicyclettes
	3292-3298	Autre utilisation du véhicule
	3292	Carburants
	3293	Mat. & pièces pour rép. & entretien
	3294	Réparations & travaux d'entretien
	3295	Primes d'assurance

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

	3296	Frais d'immatr. & de permis de cond.
	3297-3298	Autres services d'utilisation
	3297	Frais de location
	3298	Autres dépenses
***	3301-3314	Matériel & services de détente à la maison
	3301	Postes de radio (sauf radios combinées)
	3302	Radios combinées
	3303	Téléviseurs (y comp. les télé. combinés)
	3306	Magnétophones et lecteurs audio
	3307	Magnétoscopes à bandes & à disques
	3308	Composantes du matériel électroniques
	3309	Disques & bandes audio vierge & enr.
	3310	Vidéo: bandes, disques vierges & enr.
	3311	Autre matériel de détente au foyer
	3312	Pièces achetées séparément
	3313	Location de matériel (y comp. d'enreg.)
	3314	Travaux d'entretien et de réparation
***	3320-3370	Services de loisir
***	3320-3326	Spectacles sur scène
	3320	Présentation de films
	3321-3324	Événements sportifs (comme spectat.)
	3321	Football
	3322	Hockey
	3323	Baseball
	3324	Autres événements sportifs
	3325	Spectacles sur scène (par ex. concerts)
	3326	Télédistribution (câble)
@@@	3330-3350	Utilisation d'inst., services récréatifs
	3330-3338	Abonnements, droits pour des clubs etc.
	3330	Golf
	3331	Quilles
	3333	Ski
	3334	Sports à raquette
	3335	Studios de cult. phys. & ass. récré.
	3337	Autres établiss. et services sport.
	3338	Autres étab. et serv. récréatifs
	3340-3349	Droits pour usage unique
	3340	Golf
	3341	Quilles
	3343	Ski
	3344	Sports à raquette
	3345	Studios de cult. phys. & ass. récré.
	3347	Autres établiss. & services sportifs
	3348	Machines à sous, etc.
	3349	Autres étab. et services récréatifs
	3350	Droits d'entrée à des étab. culturels
***	3360-3361	Voyages organisés
	3360	Frais de voyages comprenant les repas
	3361	Frais de voy. ne compr. pas les repas
	3362	Visites tourist. et excursions de groupe
	3370	Autres services récréatifs
***	3380-3386	Matériel de lecture et autres imprimés
	3380	Journaux
	3381-3382	Revue et périodiques
	3381	Abonnements payés EN 1984
	3382	Achetés au numéro

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

	3383-3384	Livres et brochures (sauf scolaires)
	3383	Livres de poche
	3384	Livres à couverture rigide
	3385	Cartes, partitions et autres imprimés
	3386	Serv. de reprod., frais, amendes de bibliot.
***	3390-3400	Éducation
	3390-3392	Fournitures
	3390	Maternelle, prématern., primaire & sec.
	3392	Postsecondaire
	3393-3395	Manuels
	3393	Maternelle, prématern., primaire & sec.
	3395	Postsecondaire
***	3396-3398	Frais de scolarité
	3396	Maternelle, prématern., primaire & sec.
	3398	Postsecondaire
	3399	Autres cours (sauf cours de conduite)
	3400	Autres services d'éducation
***	3500-3515	Produits du tabac et boissons alcoolisées
***	3500-3503	Produits du tabac et articles de fumeurs
	3500	Tabac
	3501	Cigares et produits similaires
***	3502	Cigarettes
	3503	Allumettes et autres articles de fumeurs
***	3510-3515	Boissons alcoolisées
***	3510-3512	Servis dans des établissements licenciés
	3510	Bière
	3511	Vin et cidre
	3512	Spiritueux
***	3513-3515	Achetées au magasin
	3513	Bière
	3514	Vin et cidre
	3515	Spiritueux
***	3600-3612	Divers
***	3600	Intérêt sur prêts personnels
	3601-3602	Dépenses sur autre propriété
	3601	Intérêt
	3602	Autres frais n.d.a.
	3603	Honoraires d'avocat et de notaire n.d.a.
	3604	Serv. financiers: bancaires, conseils, etc.
***	3605	Cotisations syndicales et professionnelles
	3606	Contrib. & cotisations, clubs soc., etc.
***	3607	Billets de loteries organisées par l'état
	3608	Autres billets de loterie et de tombola
	3609	Dépôts perdus, amendes, argent perdu, etc.
	3610	Outils et matériel achetés pour le travail
	3611	Autres: services divers
	3612	Autres articles divers
***	3700-3703	Impôts personnels
	3700	Impôt sur le revenu de 1984
	3701	Imp. payé en 84: revenu touché av. 84
	3702	Autres impôts pers.
	3703	Rembours. d'impôts, crédits d'impôts prov.
***	3710-3716	Sécurité
***	3710	Primes d'assurance sur la vie
	3711	Contrats de rentes
***	3713	Contributions à l'assurance-chômage

-----  
 \*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.

## ITEMS DE DÉPENSES DÉTAILLÉES EN 1984

\*\*\* 3714-3716 Cot. à des caisses de retr. ou de pension  
\*\*\* 3714 Rég. de pens. du Can./rentes du Québec  
\*\*\* 3715 Autres caisses de retraite gouv.  
\*\*\* 3716 Autres (sauf REÉR)  
\*\*\* 3720-3724 Dons et contributions  
\*\*\* 3720-3722 Personnes n'appartenant pas à l'u.d.  
@@@ 3720-3721 Dons et contributions en argent  
3720 Personnes vivant au Canada  
3721 Personnes vivant à l'étranger  
\*\*\* 3722 Autres dons par ex. fleurs,vêt.,jouets  
\*\*\* 3723-3724 Organismes philanthropiques  
\*\*\* 3723 Institutions religieuses  
\*\*\* 3724 Autres organismes philanthropiques  
\*\*\* 1000-3612 Consommation courante totale  
\*\*\* 1000-3724 Dépenses totales  
\*\*\* 3800-3855 Valeur totale des biens non achetés  
@@@ 3800-3830 Valeur des aliments non achetés  
3800 Prod. à la maison pour la famille  
3820 Prod. de la ferme pour la famille  
3830 Reçus comme partie du salaire  
3840 Valeur d'aut. biens de la ferme pour fam.  
\*\*\* 3850-3855 Valeur des cadeaux reçus  
3850 Meubles  
3851 Articles et accessoires ménagers  
3852 Matériel de détente au foyer  
3853 Autres biens ménagers durables  
3854 Vêtements  
3855 Autres cadeaux non monétaires

-----  
\*\*\* Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour les années 1982 et 1984.

@@@ Item inclus dans le fichier de microdonnées à grande diffusion pour et 1984 seulement.